

Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois

Henri Grégoire

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

1

MÉMOIRES

ECCLÉSIASTIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

M. GRÉGOIRE,

Ancien évêque de Blois.

(RÉDIGÉS EN 1808.)

—

INTRODUCTION.

Peu d'ouvrages sont lus avec autant d'attrait que les vies des hommes placés sur un grand théâtre, et dont les actions ou les écrits ont eu quelque influence sur le sort d'une portion de l'espèce humaine. Ces ouvrages dévoilent quelquefois les ressorts secrets qui ont fait mouvoir la politique et amené de mémorables résultats.

Les biographies et les mémoires sont les matériaux dans lesquels vient puiser l'histoire. Certaines gens prétendent qu'elle ne peut être bien écrite par les contemporains, parce que l'effervescence des passions n'étant pas calmée, il est difficile que la vérité seule guide leur plume ; c'est prononcer l'anathème contre Xénophon et d'autres historiens de mérite. Mais les hommes sont-ils

dépravés à tel point que toujours la passion fasse taire la raison ? L'histoire ne serait plus qu'un ramas d'ouï-dire impossibles à vérifier, si pour l'écrire on attendait que la trace fugitive des causes et des effets soit perdue dans le silence des contemporains, si la mort avait moissonné tous les témoins qui peuvent composer une sorte de jury capable de prononcer sur les faits qu'on énonce.

Dans le siècle dernier fut publié un ouvrage sur les grands événemens occasionés par de petites causes, et l'auteur n'y a pas oublié sans doute les guerres excitées par le sceau enlevé de Bologne, la fenêtre de travers que Louis XIV fit observer à Louvois, la paire de gants de la duchesse de Marlborough au temps de la reine Anne. Au lieu de deux volumes sur ce sujet, on pouvait en faire cent. Remontez au principe générateur des révolutions et des effets les plus étonnans dans les annales de tous les peuples, est-ce autre chose qu'une analyse des infiniment petits ?

Quand on lit les mémoires particuliers :

A-t-on connu les personnages ? On aime à voir si les portraits sont d'après nature. Ne les a-t-on connus que par la renommée ? À travers ses récits contradictoires on poursuit la vérité. Les événemens auxquels ils ont pris part ont-ils vivement agité les passions ? La curiosité a un stimulant de plus. Les gens qui prononcent étant plus nombreux que ceux qui raisonnent, la plupart des lecteurs, décidés à condamner avant de lire, s'arment de préventions défavorables, parce que les hommes, généralement parlant, haïssent et jalousent plus qu'ils n'aiment. Une preuve de cette assertion, c'est que les caprices par lesquels la fortune élève un individu intéressent moins que les catastrophes qui le précipitent. La curiosité, en pareil cas, est donc un sentiment complexe, dont l'analyse montre le désir de trouver dans la vie des

personnages les moyens de conquérir de la gloire, du pouvoir, des richesses, plus encore de consoler l'amour-propre en cherchant des torts à ceux auxquels leurs vertus, leurs talens, ont donné une prééminence que l'on convoite ou que l'on conteste.

Autrefois, mon cœur eût repoussé de telles idées comme injurieuses à l'humanité. Que de faits désolans détrompèrent ma crédule inexpérience, et m'expliquèrent en quoi consiste pour bien des gens le charme qu'ils éprouvent en lisant Cornélius Nepos, Suétone, Plutarque, etc. !

Si, chez les Anglais plus qu'ailleurs, la biographie est en crédit, n'en concluez pourtant pas qu'ils aient plus que les autres nations l'ame imprégnée des dispositions perverses qui entraînent vers ce genre de littérature. Ce goût en Angleterre tient au sentiment de dignité nationale, sentiment souvent exclusif et partant injuste. On conçoit que dans la biographie des autres peuples, ils cherchent quelquefois le plaisir de faire des comparaisons qui ne sont pas toujours impartiales. Cependant il est des exceptions ; les contester serait de ma part une ingratitude, car plusieurs esquisses de ma vie, publiées chez eux, attestent la bienveillance des écrivains et sont honorables pour celui qui en est l'objet.

Il est très vrai, cet adage : Qui bene latuit bene vixit. Il est rare qu'on se repente d'avoir vécu solitaire ; ce sont, dit mademoiselle de Somery, des frottemens de moins. Aussi le bonheur a fui loin de moi depuis mon entrée dans les affaires publiques.

D'après la part que j'ai prise à la révolution politique, aux réformes dans le régime ecclésiastique, à l'amélioration du sort des juifs, des nègres et des mulâtres, à la conservation des monumens des arts, à la fondation des établissemens scientifiques ;

d'après les attaques que j'ai livrées aux prétentions ultramontaines, à la tyrannie, à l'inquisition dont l'existence outrage la religion ; il serait surprenant que je n'eusse pas payé un fort contingent à la calomnie, que, toujours moi et n'appartenant à aucun parti, je n'eusse pas été en proie à la rage des partis.

Pour juger sainement un homme public, il faudrait se dépouiller de toute prévention, défalquer de son histoire une portion de faits que la sagacité humaine n'a pu prévoir ni maîtriser, et sur le reste asseoir la sentence. C'est une très sotte engeance que cette multitude de raisonneurs qui, citant tous les siècles à leur tribunal, prononcent aujourd'hui sur ce qu'auraient dû faire Darius avant la bataille d'Arbelles, ou le peuple romain après sa retraite sur le mont sacré.

Les faits récens sont, dit-on, le domaine de l'adulation ou de la satire ; des amis m'ont élevé au ciel, des ennemis m'ont dévoué à l'enfer, et cependant je ne suis ni un saint, ni un démon : j'arriverai du moins au terme de ma vie escorté de l'estime des bons et de la haine des méchans. Si ma chétive créance sur la postérité est par elle réduite à une mention honorable, ils n'auront pas le même avantage, ces hommes qui, aspirant à une place très large dans les annales du monde, dont ils furent l'effroi, comparaîtront chargés de malédictions au tribunal de l'avenir, et seront jetés avec leurs adulateurs dans les égouts du passé.

L'homme probe, qui ne peut échapper à l'histoire, doit repousser l'imposture des accusations comme celle des éloges, et réclamer la portion d'estime publique à laquelle il a droit. « Le témoignage de votre conscience vous est nécessaire, disait un des plus beaux génies du christianisme, et votre réputation est nécessaire au prochain ; il est coupable de cruauté celui qui, se reposant sur

son cœur, néglige sa réputation. » Tel est le motif qui a porté tant d'hommes qui valaient beaucoup mieux que moi, les uns, comme saint Grégoire de Naziance, à écrire leur vie ; les autres, comme Pierre de Blois, à faire leur apologie. Avant eux Salluste, Suétone, Tacite, et après eux cent autres, ont mêlé à leurs ouvrages le récit d'événemens qui leur étaient personnels. La fausse gloire et la fausse modestie sont, dit le cardinal de Retz, les deux écueils que n'ont pu éviter la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie : il en excepte César et de Thou ; de Thou à la bonne heure, mais César, ce brigand fameux qui fait périr à Bourges quarante mille individus, et qui a l'impudence de vanter son humanité !

Mademoiselle de Staal prétend qu'on est trop près de soi pour se bien juger ; ainsi, lecteur, soyez en garde ; car en promenant vos regards sur des faits contemporains, je vous parlerai de moi. Si vous redoutez l'ennui, qui vous force à me lire ? mais si vous lisez, démentez, s'ils sont controuvés, les faits que j'allègue.

Montaigne raconte gravement à ses lecteurs qu'il préfère le poisson à la viande, qu'il aime à se gratter, qu'il a de grandes moustaches, qu'il ne peut marcher à pied sans se crotter, etc. ; puisqu'on lui pardonne ces détails et d'autres plus triviaux, c'est une preuve qu'ils sont rachetés par un mérite éminent ; mais l'auteur des Essais n'a légué a personne son talent d'associer des récits naïfs à des réflexions profondes.

Marmontel a rédigé, dit-il, ses Mémoires pour l'instruction de ses enfans ; si tel fut son but, que penser d'un père qui les appelle à un cours de galanterie ? et cependant il y a loin encore de là au cynisme corrupteur des Confessions de J.-J. Rousseau et des Mémoires de madame Roland. Je n'entendis jamais un propos libre sortir de la bouche de cette dame : comment put-elle réserver au

public des détails licencieux, dont sa conversation n'était pas souillée ? heureusement je puis être vrai sans blesser la décence, car j'écris une histoire et non un roman.

J'écris sous les yeux de celui qui voit tout et dont la providence tutélaire m'a comblé de grâces. À l'adoration j'unis l'amour et la reconnaissance. Dans ce bas monde je n'ai jamais compté que sur Dieu. Je me confie à sa miséricorde, et j'abandonne à l'injustice ou à la justice des hommes ces Mémoires qui ne paraîtront qu'après ma mort.

2

—

MON ENFANCE, MON ADOLESCENCE, ET MES PREMIERS TRAVAUX LITTÉRAIRES.

Desessarts, dans ses Siècles littéraires de la France, m'apprend qu'à Vého, à deux myriamètres de Lunéville, département de la Meurthe, est né, le 4 décembre 1750, Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, paroisse voisine de celle de ma naissance, puis évêque de Blois, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, du Conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, puis sénateur, l'un des commandans de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut national, des sociétés d'Agriculture de Paris, d'encouragement, de philosophie chrétienne, des académies et sociétés savantes dont la liste suit : Société royale des sciences de Gœttingue, minéralogique d'Iéna, d'agriculture du duché de Mecklembourg, de Turin, Marseille, Perpignan, Besan-

çon, Vesoul, Nancy, Strasbourg, Mayence, Anvers, Cambrai, etc. Cette accumulation de titres ne donne pas le mérite, et même elle ne le suppose pas toujours.

La commune de Vého, lieu de ma naissance, était de la province des Trois Évêchés, qui, avec la Lorraine, formait une marqueterie politique. Les lieux dépendans de ces deux provinces s'entremêlaient à tel point que plusieurs villes et villages étaient scindés par des juridictions différentes ; de là sans doute la bévue, ou plutôt l'ineptie, de certains géographes, chez lesquels on trouve Metz en Lorraine, comme d'autres ont dit Monaco en Provence ; autant eût valu dire Nancy dans les trois Évêchés. Une autre erreur très répandue en France et cent fois imprimée, c'est que Strasbourg était rempli de juifs, et que l'usage des églises y était commun aux catholiques et aux luthériens. Or, dans cette ville, chaque culte avait ses temples séparés comme aujourd'hui, et quoiqu'elle ait présentement sept à huit mille juifs, aucun n'avait droit d'y résider avant la révolution, ni même d'y coucher, et Cerf-Berr n'y obtint domicile que par une commission spéciale de la cour. On attribuait à Strasbourg ce qui ne convenait qu'à la province d'Alsace, où effectivement quelques églises étaient communes à plusieurs cultes, et où les juifs avaient cinquante-deux synagogues. Est-il surprenant qu'on trouve tant d'ignorance concernant les pays étrangers chez des gens qui ne connaissent pas leur pays natal ?

Je reviens à notre Lorraine. Les maux qu'elle avait soufferts sous Louis XIV sont inouïs ; les actes de férocité qu'y avaient commis les satellites de ce tyran bigot, avaient presque échappé à l'histoire ; on n'osait les publier sous le règne des Bourbons ; mais une main fidèle les a recueillis ; tôt ou tard la vérité sort du

puits, et l'on frémira en lisant les mémoires inédits de Jamerai Duval, que j'espère publier.

Les anciennes guerres entre la Lorraine et le pays Messin, dans lesquelles intervint jadis saint Bernard, comme médiateur, avaient fait naître de part et d'autre une haine, qui, depuis la réunion de ce dernier pays à la France, avait acquis plus d'intensité. Mais cette rancune est actuellement éteinte, surtout depuis l'excellente opération de l'Assemblée constituante, qui divisa la France en départemens. Cette haine avait cependant survécu même à la réunion de la Lorraine ; j'ai connu des voyageurs français qui ne voulurent jamais accepter le dîner qu'on avait fait préparer dans une hôtellerie à la Croix de Lorraine. Je pourrais citer cent autres anecdotes aussi bizarres. Tous les ans, lorsqu'en automne les campagnes étaient dépouillées, les jeunes gens des villages français et lorrains s'envoyaient des cartels toujours acceptés ; des yeux pochés et quelques bras cassés terminaient la querelle. Ces guerres absurdes de rustauds étaient cependant moins sanguinaires, moins absurdes que la presque totalité de ces massacres nommés batailles, célébrés par des historiens adulateurs, où, sans changer de caractère, l'assassinat change de nom, et où les chefs, au lieu de descendre en champ-clos, comme jadis il était d'usage chez les peuples gaulois, au rapport d'Agathias, font ruisseler le sang humain en faisant jouer par milliers les machines qui tuent et qu'on nomme soldats. Dupont (de Nemours) a très bien peint cette frénésie par son ingénieux apologue de ces rois des deux îles qui, ayant d'immenses manufactures de porcelaines très belles, très riches, et très dispendieuses, s'amusent de temps en temps à les rassembler en magasin pour les briser.

J'étudiai chez les jésuites de Nancy, où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles instructions. L'enfance est le vestibule de la vie, les souvenirs de cet âge ont un charme ravissant ; et combien j'eus de plaisir, lorsque, quarante ans après avoir quitté Nancy, à Oxford, le père Lélie, curé des catholiques de cette ville, me rappela que ses confrères m'aimaient tendrement ! J'eus entre autres pour régent le père Beauregard, fameux prédicateur, mort émigré en Allemagne, qui, au lieu de publier ses sermons, les a légués aux jésuites de Pétersbourg. Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, quoique je n'aime point l'esprit de la défunte société, dont la renaissance présagerait peut-être à l'Europe de nouveaux malheurs. Ce qu'on doit espérer ou craindre de son rétablissement, formerait un objet très piquant à mettre au concours dans une académie. M. Eichorn, à qui j'en ai parlé, désirait que cette question fût proposée à Berlin. J'écrivis en conséquence à M. Ancillon fils, et lui à M. Nicolaï, très connu comme antagoniste des jésuites ; il serait aussi fastidieux qu'inutile d'exposer les raisons qui empêchèrent d'ouvrir le concours.

Je ne citerai de mes jeunes ans que deux anecdotes : l'une est mon penchant précoce, et dont je me félicite, pour la lecture des ouvrages en faveur de la liberté ; j'aimais surtout l'ouvrage de Boucher : De justa Henrici tertii abdicatione, et les Vindiciæ contra tyrannos, publiées par Hubert Languet, sous le nom de Junius Brutus. Comme mes ennemis vont profiter de cet aveu, que j'aurais pu supprimer, afin de m'imputer un caractère séditieux que je n'eus jamais ! Pour se divertir, ne jette-t-on pas quelquefois à certains animaux des os à ronger ?

L'autre anecdote prouve combien une leçon donnée à propos peut être utile à un enfant. Or, j'étais enfant lorsque, pour la première fois, j'entrai à la bibliothèque publique de Nancy. L'abbé Marquet, alors sous-bibliothécaire, auteur d'un opuscule sur la gravure, me dit : « Que désirez-vous ? — Des livres pour m'amuser. — Mon ami, vous vous êtes mal adressé : on n'en donne ici que pour s'instruire. — Je vous remercie ; de ma vie je n'oublierai la réprimande. » Dans une lettre que m'écrivit, en 1803, l'École centrale de Nancy, je retrouvai la signature de M. Marquet. Par ma réponse, j'acquittai le devoir de la reconnaissance, en rappelant cette anecdote.

Dans ma jeunesse j'ai toujours cherché (et j'aime à le dire) des amis plus âgés que moi ; c'est, je pense, s'assurer une hypothèque sur l'expérience des autres. Cette considération d'une part, et d'une autre la sympathie qui rapproche les enfans et les vieillards, jointes à la conformité de goûts littéraires, m'avaient lié avec l'ancien secrétaire du roi Stanislas, M. de Solignac, auteur d'une histoire de Pologne en cinq volumes (ses autres écrits méritent peu d'être cités), et avec M. Gautier, chanoine régulier, qui a fait divers mémoires de géométrie appliquée, dont un sur la manière d'augmenter l'action du vent dans les voiles des vaisseaux, une Réfutation du Celse moderne, une autre du discours de J.-J. Rousseau sur l'Utilité des sciences. Celui-ci l'a trop maltraité dans sa réponse. Je reproche le même tort à l'abbé Bexon, collaborateur de Buffon, qui a publié un premier volume d'une histoire de la Lorraine : il loue comme mathématicien, et maltraite comme poète, M. Gautier, qui avait traduit en vers le quatrième livre de l'Enéide. Bexon dit qu'à cette lecture on se souvient qu'il y avait déjà un Virgile travesti. Ce jugement est outré.

Le même écrivain a fait un poëme sur l'arc-en-ciel, où l'on trouve, entre autres vers :

« Pour vous, fils d'Apollon, c'est l'écharpe d'Iris,
« Pour Newton c'est un prisme au céleste lambris.

MM. Gautier et de Solignac corrigeaient mes essais poétiques ; j'ai tout brûlé : je regrette cependant un ouvrage en vers de neuf syllabes ; cette mesure, admise dans la poésie italienne, est inusitée dans la nôtre ; on n'en connaît que très peu d'exemples dans quelques chansons.

La Lorraine a produit de savans théologiens, des érudits, des mécaniciens, etc., et d'autres hommes distingués, dont la vie a été recueillie par dom Calmet, dans un in-folio assez enflé ; mais ce pays semble avoir été frappé de stérilité poétique, quoique le peuple y soit gai, et quoique la fertilité du sol, la variété des sites, l'aspect riant des Vosges soient propres à enflammer l'imagination. Depuis Blaru, l'auteur trop vanté d'abord, ensuite trop décrié, de notre poëme épique la Nancéide, la Lorraine ne peut guère montrer que Saint-Lambert, François de Neufchâteau, et surtout Gilbert, dont je fis connaissance à Nancy. Il était alors aigri contre l'Académie de cette ville qui avait refusé de l'admettre ; il s'en vengea en poète, c'est-à-dire par des épigrammes, qu'il avait du plaisir à me communiquer. J'en citerai une qui n'est pas, je crois, dans le recueil de ses œuvres. L'Académie avait ajourné sa séance publique du 8 mars, à cause de la maladie de Louis XV ; Gilbert fit courir le sixain suivant :

« Messieurs, vous êtes avertis
« Que demain notre académie
« Se proposait de décerner ses prix ;

« Mais quand le deuil de la patrie
« A loin de nous chassé les ris,
« Peut-on donner la comédie ? »

J'entrai dans la carrière littéraire en publiant l'Éloge de la Poésie, in-8 de 72 pages, couronné par l'Académie de Nancy. J'avais eu pour concurrent l'abbé Ferlet, déjà chargé de lauriers par cette Société, et qui, très piqué de n'avoir pas obtenu la palme, exhala son humeur dans une préface à la tête de son Mémoire qu'il fit imprimer. C'est le même qui a mis au jour, en deux volumes, un recueil d'observations sur Tacite ; l'ouvrage est savant, mais, quand on est royaliste, pourquoi travestir des auteurs républicains ? C'est ce que vient de faire également Sabatier (de Castres), en publiant ce qu'il appelle le Véritable esprit de J.-J. Rousseau.

En 1788 parut mon Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs, in-8 d'environ 300 pages, couronné par l'Académie de Metz.

Le souffle de l'Éternel a dispersé les enfans d'Israël sur la terre ; mais cela ne justifie pas les cruautés des nations envers un peuple sur le cadavre duquel elles se sont acharnées, et dont l'histoire, depuis la dissolution de son corps politique, n'offre guère que des scènes de douleurs. Qu'on lise les dissertations de l'évêque Newton, les actes de barbarie exercés contre eux par Titus, et l'on verra si cet empereur méritait d'être appelé les délices du genre humain. J'examinai les causes de leur dégradation, et les moyens d'y remédier ; je réclamai tous les droits politiques et civils en faveur des juifs, et je tirai la même conséquence en faveur des protestans. Une correspondance sur cet objet s'était établie entre moi et le respectable Malesherbes. Je me rappelle que

l'ouvrage faillit être arrêté, parce que j'y disais que les gouvernemens n'ont pas de morale ; à la honte de l'Europe, le divan était la seule exception, suivant Peyssonnel, que j'ai beaucoup connu. Les gens de lettres furent touchés de voir un curé catholique se constituer le défenseur d'une nation proscrite, et l'ouvrage obtint l'accueil le plus flatteur, en Angleterre surtout, où l'on en donna une bonne traduction.

Basnage a fait, en quinze volumes, une histoire partiale et très incomplète du peuple juif depuis la dispersion : j'avais entrepris une histoire nouvelle, qui eût en partie comblé les lacunes et rectifié les erreurs de Basnage ; surtout j'aurais réfuté ses mensonges sur saint Cyrille, déjà relevés par l'abbé Goujet. La révolution vint interrompre ce travail. M. de Dohm, envoyé de Prusse au congrès de Rastadt, aujourd'hui plénipotentiaire de Westphalie en Saie, qui a été en Allemagne le défenseur des juifs, m'avait offert ses manuscrits ; à mon tour, je lui ai offert les miens : il est, me dit-il, trop âgé pour suivre son plan, et quant à moi, d'autres travaux commencés me laissent le regret de ne pouvoir continuer le premier ; mais du moins j'ai atteint mon but. J'étais venu à l'Assemblée constituante avec la résolution d'y plaider la cause des juifs ; j'y dénonçai les vexations exercées contre ceux d'Alsace, dont une centaine de familles avaient été réduites à fuir en Suisse pour échapper au massacre. Toutes les synagogues de France, dont plusieurs firent pour moi des prières publiques, me votèrent des remercîmens, y compris les juifs avignonnais et bordelais ; ceux-ci m'écrivirent une longue épître qui a vu le jour. Mes efforts ont été couronnés par l'adoption politique des juifs français. Ils seraient entièrement régénérés, s'ils avaient déployé, pour l'éducation de leurs enfans, le même zèle que ceux d'Allemagne, qui cependant, si l'on excepte la Westphalie et quelques

coins de la Bavière, ne jouissent pas encore des mêmes droits. Quelques individus des nôtres sont entrés avec succès dans la carrière des sciences. Au lycée de Mayence, deux enfans d'Israël, Anskel et Ferkem, professent, le premier la physique, le second les mathématiques transcendantes ; quelques autres ont appris à manier la charrue ; mais l'habitude héréditaire du brocantage, auquel les a réduits la persécution, est le plus grand obstacle à ce qu'ils deviennent laboureurs, eux dont les ancêtres, en Palestine, toujours voués aux travaux champêtres, ne connurent que momentanément le commerce, lorsqu'on vit la flotte de Salomon cingler d'Aziangaber à Ophir.

J'ai eu le plaisir de voir à côté de moi, sur le siège législatif, des protestans, des nègres, des sang-mêlés, mais, à mon grand regret, pas un juif.

Au Sénat j'avais mis sur les rangs, pour le Corps législatif, Furtado de Bordeaux, qui depuis a présidé le congrès des juifs convoqués à Paris ; il fut écarté par des concurrens ou plus dignes ou plus connus.

Les juifs de Hollande, inquiets sur le sort qui les attendait, lors de la nouvelle organisation politique de ce pays, m'avaient invité à reprendre la plume en leur faveur. D'après une conférence avec l'ambassadeur batave, je leur fis dire d'être sans crainte, et leur espérance fut tellement justifiée, que plusieurs furent élus membres de l'Assemblée nationale de Hollande ; entre autres, d'Acosta, qui en fut président.

Ici s'intercale naturellement le récit de ce qui m'arriva, lorsque entouré des juifs d'Amsterdam les plus distingués, tels qu'Acosta, Cappadoce, savant médecin, Asher, avocat, etc., j'allai, sur leur

invitation, visiter les synagogues portugaises, allemandes et celle qu'on nomme Felix Libertate. Il a fallu, assis au milieu des Parnassim, entendre les harangues des rabbins qui, au nom de leurs frères, m'adressaient des remercîmens et des félicitations. Le christianisme, leur répondis-je, m'apprend que tous les hommes sont mes frères ; que, quelle que soit la disparité de religion, je dois les aimer, les aider ; comme membres du corps politique, ils ont tous les mêmes droits : d'ailleurs, l'Église catholique envisage avec une tendre impatience, dans l'avenir, le moment qui doit amener sous l'étendard de la croix les restes épars d'Israël. J'entendis mon nom intercalé dans les strophes hébraïques d'un cantique d'actions de grâces. Cela prouve au moins que chez eux sont anéanties ces haines, si improprement nommées religieuses. Au commencement du dix-neuvième siècle, cette effusion de bienveillance de trois synagogues envers un évêque catholique, est un trait auquel applaudiront également la religion et la philosophie.

Dans un voyage postérieur en Allemagne, j'ai recueilli d'autres témoignages d'affection chez les juifs de Francfort-sur-le-Mein, de Berlin et surtout de Dessau et de Seezen ; dans ces dernières villes, sous le nom modeste d'écoles, ils ont des lycées où j'ai admiré les talens des maîtres et les progrès des élèves. On a tellement à cœur que leur intelligence franchisse le cercle étroit des idées commerciales, qu'on travaille sans cesse à les en éloigner. Ceux de Seezen ont chacun un petit jardin, et Jacobson, fondateur de ce lycée, se propose d'établir une colonie de juifs agricoles dans un vaste domaine dont il projette l'acquisition.

Pour éveiller le zèle de ceux de France, encourager ceux d'Allemagne et de Hollande en invoquant sur eux la bienveillance des gouvernemens, j'ai publié, sous le titre d'Observations nouvelles,

divers opuscules qu'on s'est empressé de traduire en langues hollandaise, allemande et italienne. Une partie de la version italienne est due au patriarche de Venise, Gamboni, avec des notes en faveur de ceux de cette contrée. La conduite louable de ce prélat forme un contraste parfait avec le règlement, ou plutôt le joug, que vient d'imposer le prince primat de Francfort. Il soumet les rabbins à l'examen du consistoire luthérien ; pour être juste, il fallait soumettre celui-ci à l'examen des rabbins. Cet article est un des plus raisonnables. Presque tous décèlent l'intolérance luthérienne qui a présidé à la rédaction de cette ordonnance, monument tyrannique digne de la stupidité du moyen âge, sous un prince qui est en avant de son siècle. C'est là le compliment textuel que j'ai fait à M. de Dalberg : dans une lettre qu'il m'écrivait en 1806, il se félicitait d'avoir le premier donné aux princes allemands l'exemple de la tolérance en supprimant le péage qui assimilait les juifs aux animaux à pied fourchu. Il n'a pas rétabli ce péage, mais, à cela près, pouvait-il faire plus que de publier un décret qui heurte toutes les notions du bon sens, de la justice et de la charité ?

J'aurai toujours une prédilection pour ce peuple, dépositaire des archives les plus antiques, des vérités les plus sublimes, les plus consolantes ; qui, depuis dix-huit siècles, se traînant dans tous les coins de la terre pour y mendier des asiles, calomnié, chassé, persécuté partout, existe partout, dont l'histoire, écrite en caractères de sang, accuse la cruauté des nations, et qui, dans les temps déterminés par l'éternel, doit consoler l'Église de l'apostasie de la gentilité.

Pour ne pas anticiper davantage sur les événemens, et mettre de l'ordre dans ces Mémoires, je les partage en trois sections : ec-

clésiastique, politique et littéraire ; des anecdotes piquantes feront oublier la stérilité du sujet ; sur un canevas très mesquin peut se placer une broderie qui ait quelque valeur.

3

—

MA VIE LITTÉRAIRE.

La vie d'un homme de lettres, qui est simultanément fonctionnaire public, n'est pas exclusivement dans ses écrits : elle se compose encore des actes par lesquels il a secondé les développemens de l'esprit humain, la marche progressive des arts et la diffusion des lumières, dans la sphère où l'a placé la Providence.

Lorsque la Convention livrée au brigandage ne permit plus à la raison l'accès de la tribune, lorsque le blasphème, les déclamations furibondes et les paroxismes de la frénésie y remplacèrent le langage de l'humanité et de la sagesse, le Comité d'instruction publique me parut le seul où quelque bon sens s'était réfugié, et celui dont les travaux étaient plus analogues à mon goût ; mais là aussi était l'ombre au tableau.

J'ai entendu tels membres de ce comité nous dire crûment que l'instruction publique était inutile ; qu'il fallait seulement enseigner aux enfans à lire dans le grand livre de la nature ; et quand je les pressais de développer cette sentence et d'en donner une traduction commentée, j'étais sûr d'entendre débiter des inepties, à moins qu'ils ne se fâchassent pour se dispenser de déraisonner.

Tel autre assurait qu'il était dangereux, à cette époque, de préconiser la vertu, parce qu'elle inclinait au modérantisme. Rappelez-vous qu'alors des assassinats judiciaires traînaient journellement une foule de victimes innocentes à l'échafaud ; lorsqu'enfin on consentit à entendre parler de morale, on y joignit l'épithète républicaine, comme s'il pouvait exister une morale monarchique.

Léonard Bourdon, trop connu dans l'affaire d'Orléans, auteur d'une espèce de drame, inspiré par le blasphème et rédigé par la bêtise, Léonard Bourdon, alors en crédit par ses liaisons avec les bourreaux politiques, avait à cœur de faire exclure les prêtres de l'enseignement, et d'affecter la pension et la maison curiale à un instituteur dans chaque commune ; car paroisse était devenu un terme contre-révolutionnaire. La Convention décréta ce projet ; en conséquence, des presbytères furent expulsés les pasteurs, dénoncés aux Comités révolutionnaires, souvent par des maîtres d'école. On y installa ces magisters, presque tous ignorans et crapuleux, qui dévastaient les maisons et percevaient un traitement sans fonction ; car toutes les ames honnêtes répugnaient à leur envoyer des enfans. Surtout, ils avaient grand soin de ne leur parler de religion que pour la ridiculiser, de ne pas prononcer le nom de Dieu, d'empêcher qu'ils n'apprissent à le prier. Dans quelques écoles, on faisait faire le signe de la croix au nom de Marat, Lazowski, etc.

J'ai mentionné ailleurs la création du calendrier nouveau, inventé par Romme pour détruire le dimanche : c'était son but, il me l'a avoué ; le dimanche, lui disais-je, existait avant toi, il existera après toi. Quand il connut mes écrits contre la translation du

dimanche au décadi, il vint me déclarer que de moi dépendait l'existence du décadi.

Mais ici s'intercale à merveille une anecdote plaisante concernant ce calendrier. Romme, d'après ses calculs et ceux des astronomes qu'il avait consultés, découvrit que dans trois mille six cents ans l'année ne devait pas être bissextile ; en conséquence, il vint au Comité, dont il n'était plus membre, nous faire un rapport sur cet objet et présenter un projet de loi. « Tu veux donc, lui dit quelqu'un, nous faire décréter l'éternité ? » Je demandai l'ajournement à trois mille six cents ans, et l'ajournement passa. Romme demanda qu'au moins, pour l'honneur de l'astronomie, on imprimât le rapport ; ce qui fut accordé.

Au comité, j'étais réduit sans cesse à lutter contre des projets dictés par la haine anti-religieuse. Empêcher le mal, c'était déjà faire quelque bien ; ainsi, je fis mettre au néant une demande de Pontard, renvoyée par le Comité de salut public à notre Comité, qui, à son tour, renvoya l'affaire à une commission dont je me fis nommer membre, puis rapporteur. Pontard offrait de rédiger un journal contre la confession. Je fis sentir que c'était un outrage à la liberté des cultes, et quoiqu'alors dans toute la France on les foulât aux pieds, mon avis fut adopté. Mais plusieurs fois il arriva que pour s'épargner la peine de lutter contre moi, lorsque j'avais manifesté ma résistance sur des propositions hideuses ou absurdes, on les ramenait à une discussion simulée, pour les faire admettre lorsque j'étais forcément absent par maladie, ou pour aller au Comité de sûreté générale intercéder en faveur de malheureux persécutés, la plupart gens de lettres et prêtres dissidens. Par ce stratagème furtif, un jour le Comité invita Ginguéné à insérer dans sa Feuille villageoise un article sur la cruauté reli-

gieuse ; on y ressassait l'histoire répétée cent fois, et cent fois réfutée, de tous les massacres dont ces messieurs font honneur à la religion catholique, et que la religion catholique abhorre. Un tirage très nombreux avait été ordonné pour inonder la France de cette stupide calomnie.

Les Parisiens, en général, ne voyent que leur cité ; on dirait qu'à peine se doutent-ils que la France ait d'autres villes, ou du moins qu'à leurs yeux ce sont des points imperceptibles : ils ont l'ineptie de prétendre, et la généralité des Français a l'ineptie de croire, qu'à Paris seul on trouve de grands talens. Une conséquence de ce préjugé est de vouloir accaparer tous les monumens, et comme cet esprit domine dans les académies et comités littéraires de la capitale, composés de membres, la plupart habitans de Paris, des relations habituelles avec le ministère leur facilitent les moyens d'extraire de tous les dépôts qui sont en France, ce qui tente leur convoitise.

J'avais sans relâche combattu cette manie, aussi injuste qu'impolitique, de dépouiller tous les départemens. Les productions du génie et les moyens d'instruction sont la propriété commune ; ils doivent être répartis sur la surface de la France comme les réverbères dans une cité ; mais on veut tout accumuler ici. Arras possédait une Bible des premières éditions de Mayence ; j'avais empêché qu'Arras ne fût volé ; pendant mon absence, le comité décida en faveur du vol. J'avais demandé à certaine époque qu'on recherchât à Metz un manuscrit inédit de Drouin, abbé de Saint-Pierremont, sur l'histoire du Pays au dix-septième siècle ; à l'instant on le fait venir pour l'envoyer à l'Arsenal, où personne ne le consulte.

N'a-t-on pas vu le Comité de salut public enjoindre à tous les dépôts nationaux d'expédier pour Paris toutes leurs cartes géographiques ? On a peine à concevoir un tel délire ; n'ai-je pas vu de Lyon envoyer à Paris des exemplaires de Boileau et de Buffon ? N'ai-je pas ouï des sculpteurs, des peintres, émettre en principe que tout ce qui est unique en son genre doit être à Paris ? d'où il résulte qu'ici doivent s'accumuler tous les tableaux et toutes les statues, à moins qu'on ne trouve le secret de les multiplier comme les livres et d'en donner des éditions. De là cet entassement de chefs-d'œuvre, dont la multitude est telle qu'on leur accorde à peine un léger coup d'œil. On faisait le voyage d'Anvers pour voir les Rubens ; ici ils sont presque oubliés dans la foule. À la tribune des Cinq-Cents je me souviens d'avoir mécontenté les Parisiens, en disant que s'il était en leur pouvoir, ils feraient venir ici le Pont du Gard, la Maison carrée et les Arènes de Nîmes.

Le besoin d'instruction publique commençait à se faire sentir, quand Robespierre vint emphatiquement proposer à la tribune le projet de défunt Le Pelletier, concernant l'éducation communale. Par là on faisait de la France une nouvelle Sparte, et appliquant à trente millions d'hommes le régime d'une petite ville de la Grèce, tous les enfans devaient être enlevés à leurs parens et parqués dans des écoles. Le premier j'attaquai ce projet, dont l'ineptie fut également combattue par Defermont, Fourcroy, Thibaudeau, etc. ; cette levée de boucliers contre un homme alors tout puissant n'était pas un moyen de sûreté pour moi.

On proposa d'ouvrir un concours pour la composition de livres élémentaires. Chargé de ce rapport et de plusieurs autres, je profitai des occasions pour transmettre par cette voie à l'opinion publique quelques idées propres à contrebalancer les effets

désastreux de tant d'autres discours émanés de la même assemblée.

On se rappelle que des furieux avaient proposé d'incendier les bibliothèques publiques. De toutes parts on faisait main basse sur les livres, les tableaux, les monumens qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté ; elle est incalculable la perte d'objets religieux, scientifiques et littéraires. Quand la première fois je proposai d'arrêter ces dévastations, on me gratifia de nouveau de l'épithète de fanatique ; on assura que, sous prétexte d'amour pour les arts, je voulais sauver les trophées de la superstition. Cependant tels furent les excès auxquels on se porta, qu'enfin il fut possible de faire utilement entendre ma voix, et l'on consentit au comité à ce que je présentasse à la Convention un rapport contre le vandalisme. Je créai le mot pour tuer la chose.

L'accueil qu'obtint cette tentative m'encouragea, et ce premier rapport fut suivi de plusieurs autres sur le même sujet, à la suite desquels je fis décréter des mesures répressives contre les coupables. Mais encore fallait-il ménager l'amour-propre irrité de députés qui eux-mêmes avaient été les provocateurs ou les exécuteurs de dévastations. On m'aurait jeté à bas de la tribune si j'avais révélé toutes leurs turpitudes, ou celles de leurs complices, membres de diverses autorités épurées, c'est-à-dire composées, par les députés en mission, d'hommes stupidement barbares. En voulez-vous des preuves ? Du sein du Comité j'expédiais journellement une multitude de lettres relatives aux livres et aux monumens. L'administration du district du Blanc, département de l'Indre, me marquait que, pour assurer la conservation d'une bibliothèque, elle avait fait mettre les livres dans des tonneaux.

Une autre administration avait fait apposer le scellé sur une serre-chaude, et comme on peut le croire les plantes avaient péri. Une autre à qui je demandais des détails sur les monumens des arts de son arrondissement, me répondait qu'elle n'avait qu'une tuilerie.

Le marteau des barbares dégradait les superbes basiliques élevées par la religion. On sait que des statues colossales des pères de l'Église, disposées circulairement au pourtour extérieur du dôme des Invalides, appelaient de loin l'œil du voyageur ; quinze cent mille francs avaient été dépensés pour dégrader ce monument et abattre ces statues. Je dénonçai le fait à la Convention ; je me fis enjoindre l'ordre de vérifier les faits afin de punir les auteurs de ce massacre monumentaire. Eh bien 5 tous mes efforts ne purent arracher qu'un arrêté d'après lequel les coquins étaient innocens.

Mon zèle me valut beaucoup d'outrages et de menaces. J'étais un fanatique aristocrate ; comment en douter, puisque chez le stathouder les premiers ouvrages trouvés sur sa table par Portier (de l'Oise) étaient mes rapports sur le vandalisme ?

Une chose assez plaisante, c'est que ce terme nouveau a causé en Allemagne une dispute littéraire. Meyer, de Hambourg, s'en était servi après moi dans ses curieux fragmens sur Paris, traduits en français par Dumourier. Des savans estimables, nés dans cette partie de l'Allemagne, d'où sortirent jadis les Vandales, prétendirent que l'acception donnée par moi au terme vandalisme injuriait leurs ancêtres, qui étaient guerriers, mais non destructeurs. Un littérateur profond, Boettiger, intervint dans la dispute, et par un écrit sur l'état de la littérature et des sciences en France, accompagna de notes érudites mes rapports sur le vanda-

lisme. Adhuc sub judice lis est. À mes yeux la chose n'est pas problématique ; d'ailleurs l'expression nouvelle créée par moi a été sur le champ naturalisée dans toutes les langues cultivées de l'Europe, et fussé-je tombé dans une erreur, il ne serait plus en mon pouvoir de la rectifier.

La conservation des immenses dépôts de livres recueillis dans les communautés religieuses de Paris, avait fait créer un bureau de bibliographie ; sous l'Assemblée constituante il était dirigé par Dormesson, bibliothécaire du roi, avec lequel j'étais lié ; nous avions ensemble comparé son projet d'organisation des bibliothèques de Paris avec celui de Mercier Saint-Léger, qui voulait en former pour chaque grande démarcation des connaissances humaines ; ainsi nous aurions une bibliothèque de beaux-arts, une de jurisprudence, etc. Ce comité avait lentement continué, ou plutôt traîné ses efforts, et, d'après le plan établi, je calculais que sa besogne pourrait se prolonger pendant quarante-cinq ans. Je proposai un plan nouveau, qui devait amener la fin du travail dans neuf mois. Ce fut l'objet d'un rapport curieux qu'on a traduit en anglais à Philadelphie ; mais l'organisation du Directoire ayant placé ce comité dans les attributions du ministère de l'intérieur, on ne voulut pas même s'y mettre au fait de la besogne, qui, à la vérité, n'était pas toujours amusante. Elle aurait été suivie avec ardeur et annoncée avec emphase, si elle avait offert de quoi faire briller l'amour-propre ; malheureusement, elle n'était qu'utile, et telle est la cause qui fait échouer tant de vues saines.

J'appliquai ensuite aux jardins botaniques de divers départemens les mêmes principes de conservation, et j'obtins des fonds pour leur entretien ; mais aucun établissement de ce genre n'inspirait un intérêt aussi vif que le muséum d'histoire naturelle de

Paris. Dans un instant de démence, quelques barbares y avaient détruit le buste de Linnée, placé sous le beau cèdre du Liban, parce que de ces mots Carolus a Linneo, ils avaient conclu que c'était Charles IX. Daubenton n'avait obtenu au Comité de surveillance de son arrondissement un certificat de civisme que comme auteur d'un ouvrage sur les bergers et comme étant berger lui-même ; mais en général ce muséum, par la réputation de ses célèbres professeurs, par des services multipliés, commandait le respect, et à travers les orages non seulement il fut intact, mais il obtint même par les soins du comité de vastes moyens d'agrandissement. J'aurais désiré qu'il fût secondé par des établissemens auxiliaires et qu'on lui donnât pour annexes d'autres jardins nationaux, celui de Montplaisir à l'Isle de France, ceux de Charlestown, de la Gabrielle en Guyane, du cap Français, etc. ; qu'on formât un dépôt à Bordeaux, la seule des cités maritimes placée sous le 45 degré de latitude, à une distance égale des climats glacés et des climats brûlans, et qui, par le canal de Languedoc et l'Océan, pourrait recevoir toutes les productions du globe.

Jusqu'à l'époque de la Convention il était inouï dans les fastes du crime le projet de détruire tous les monumens du génie. Doit-on être surpris, que, dans la même proscription, elle ait voulu comprendre les savans ? Le titre d'académicien devint une injure, à tel point que ceux qui en avaient été revêtus n'osaient plus se dire qu'artistes. Lagrange, Guyton-Morveau, Borda, et ce savant Vicq-d'Azir que tant de fois j'ai consolé et qui n'est mort que de la crainte d'être traîné à l'échafaud, étaient artistes.

Beaucoup de gens de lettres, pensionnaires de la cour, ou liés avec des courtisans, s'étaient montrés peu favorables à une révolution que plusieurs avaient provoquée par leurs ouvrages ; de là,

une espèce d'anarchie dans les sociétés savantes. À l'Académie des inscriptions, très peu avaient suivi Bitaubé et Dupuy dans les rangs des patriotes. Champfort, l'un des quarante, dans un écrit très piquant, montrait au public sa compagnie comme toujours prête à ramper devant la puissance, et demandait la suppression des académies. Monge tenait le même langage : une défaveur assez générale planait sur toutes les corporations, à plus forte raison sur celles qui paraissaient rénitentes au nouvel ordre politique. Le Comité entrevit qu'au premier jour, sur la demande de quelques députés, la Convention ferait main basse indistinctement sur toutes les académies, dont les membres seraient, par là même, désignés à la persécution.

Déjà languissaient, ou dans les cachots, ou cachés, ou en fuite, une foule d'hommes distingués : Anisson, Bitaubé, Broussonnet, Boncerf, Belanger, Brunok, Barthélémy, Cassini, Champfort, Dessaux, Delandine, Fleurieu, François de Neufchâteau, Lafosse, Florian, Lefèvre-Laroche, Girey-Dupré, Ginguéné, La Harpe, Hennebert, Marron, Noël, Marmontel, Mauduit, Nivernois, Oberlin, Palissot, Piccini, Rœderer, Robert (le peintre), Rouget de Lille, Sicard, Sage, Sainte-Croix, Suvée, sir John Crevecœur, Secondat, Volney, miss Williams ; tout ce qu'il y avait de gens sensés au Comité furent d'avis que, pour conserver les hommes et les choses, il fallait avoir l'air de céder aux circonstances, et proposer nous-mêmes la suppression des Académies, en exceptant celle des Sciences, celle de Chirurgie, et les Sociétés de Médecine et d'Agriculture. (Récemment j'avais obtenu 24,000 francs pour celle-ci.) On ordonnait aux autres de présenter des projets de réglemens plus conformes aux principes de la liberté, et qui, partant, ne fussent pas souillés des titres de protecteurs, tandis que la loi seule doit protéger ; ni des titres d'honoraires,

car c'est l'homme et non la place qui doit figurer dans ces sociétés. Lavoisier était venu conférer avec moi sur ce plan et l'approuvait. Malgré moi j'étais chargé du rapport ; mais la Convention, fabriquant des décrets avec autant de facilité que des assignats, ne voulut admettre aucune exception, et prononça la destruction de toutes les sociétés scientifiques et littéraires.

Quelques années après, cette suppression servit de texte à un Mémoire sur les Académies, dans lequel l'auteur calomnie le Comité d'instruction publique, et surtout le rapporteur. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il accuse de vandalisme ce Comité d'où émanèrent les mesures pour réprimer le vandalisme. Autrefois il adressait à ce Comité et au rapporteur des épîtres respectueuses pour les remercier de lui avoir fait accorder mille écus de gratification ; à la vérité, on n'avait pas accédé à sa demande de prendre trois cents exemplaires de son Monde primitif pour les bibliothèques de districts.

Dans un mémoire en faveur de Dieu, qu'il appelle son respectable client, cet homme dit que la révolution française, comme les harpies du lac Stymphale, infecta tout ce qu'elle put toucher, le trône et l'autel, la morale et la religion ; et cependant il est auteur d'un ouvrage dont il aura, sans doute, autant que possible, retiré les exemplaires, et qui est intitulé : Défense de l'auteur de la philosophie de la nature (in-8°, Paris, an II de la république). Il y déclare que le code de la Montagne est son Évangile, qu'il est un soldat de la Montagne, dont la sublime doctrine lui a appris que hors de son sein pas de salut ; il est l'apôtre de la Montagne dont l'ouvrage survivra à tous les trônes, à tous les livres des hommes, etc. Le plus fougueux révolutionnaire n'écrivit jamais comme cet

homme qui se croit au moins l'égal de Newton, et qui, dans son appartement, a sur son buste ce vers :

« Dieu, l'homme, la nature, il a tout expliqué, »

D'où il suit qu'il n'y a plus de livres à faire, les siens suffisent, et l'on ne voit pas pourquoi il en fait encore ; car précédemment il a tout expliqué. Un plaisant a cru que pour compléter le distique il fallait à ce premier vers associer le suivant :

« Et personne avant lui ne l'avait remarqué.

Après cette digression sur M. Delisle de Sales, revenons aux sciences et aux savans.

N'ayant pu obtenir de la Convention qu'elle conservât diverses sociétés, et surtout l'Académie des sciences, nous entrevîmes dans un avenir douloureux la persécution dirigée contre les savans. Eh que n'ayons-nous pu lui arracher des hommes comme Bailly, Lavoisier, etc. !

Un moyen se présenta pour contribuer à sauver les lettres et ceux qui les cultivent : ce fut de créer, subordonnément au Comité d'instruction publique, une commission des arts qui s'occuperait à rassembler tous les monumens de Paris et des environs, et qui aurait des relations actives dans les départemens ; elle se composait des savans les plus distingués, et les services qu'elle rendit sont incalculables. Pour seconder ses opérations, nous mettions où faisions mettre en réquisition les gens de lettres cachés et endoloris dans les divers coins de la France. J'en avais dressé des listes ; je leur faisais expédier des lettres pour les charger de missions littéraires, qui étaient pour eux des brevets de sécurité, et qui établissaient avec le comité, ou plutôt avec moi, des

correspondances utiles. Je sus qu'Olivier et Bruguières s'étaient trouvés aux prises avec le besoin dans le cours de leur voyage en Perse : je fis retentir ce scandale à la tribune, et le Moniteur leur apprit en Orient, ainsi qu'à Fauvel, occupé à parcourir la Grèce, qu'ils avaient des amis dans l'Assemblée nationale ; je consolais autant qu'il m'était possible les hommes éclairés, surtout par la perspective d'un avenir moins orageux.

Bientôt après le moment parut opportun pour proposer à la Convention d'encourager et de récompenser des hommes qui s'estimaient trop heureux d'être à l'abri de la persécution : au nom du comité je présentai le rapport, et d'emblée j'obtins que cent mille écus, affectés à cet objet, leur seraient distribués. Cette répartition aurait pu être mieux faite, mais ce n'est pas ma faute. Sur ma demande intervint un autre décret qui autorisait les gens de lettres, savans et artistes, à cumuler des traitemens, jusqu'à la concurrence de douze mille francs ; le vénérable Pingré fut des premiers à jouir de cet acte de justice.

Insensiblement l'opinion publique, rectifiée plutôt par le malheur que par la réflexion, comme cela arrive toujours, réagissait sur la Convention, et la honte des excès autorisés ou tolérés par elle, ouvrit l'espérance de lui faire admettre quelques institutions relatives à l'instruction publique ; de là des décrets en faveur des bibliothèques nationales ; de là l'établissement de l'Institut, des écoles normales et centrales, des écoles pour les langues orientales, des écoles de santé, des mines, de l'École polytechnique, des écoles pour les sourds et muets, de celle des aveugles, du Conservatoire de musique, de celui des art s et métiers, du Bureau des longitudes, etc. Je dois dire que Fourcroy, Prieur (de la Côte-d'Or), Vilfars, Mathieu, Guyton, Lakanal, Thibaudeau, etc.,

ont déployé constamment du zèle et des lumières pour ces institutions.

Un bureau des longitudes, dont l'Angleterre avait donné l'exemple, manquait à la France ; le comité me chargea à ce sujet d'un rapport, que je soumis préalablement à Lagrange, Laplace, Delambre et Lalande, qui l'approuvèrent. Eh bien, ce dernier, dans l'Histoire de l'astronomie pour l'an III, imprima que Lakanal avait établi le Bureau des longitudes. J'en ai ri et le nom de Lalande dispense de toute réflexion.

Le Conservatoire des arts et métiers a rassemblé dans un vaste et magnifique local ouvert au public, les machines et les instrumens perfectionnés de tous les arts et métiers, avec des échantillons de produits des manufactures tant nationales qu'étrangères. Il est dirigé par cet excellent et modeste Molard, auquel ont été adjoints Montgolfier, Leroi et Conté. La France regrette la perte des deux derniers. Ce conservatoire est unique en Europe, et je me félicite d'avoir lié mon nom à ces deux établissemens.

Tandis qu'en France nous travaillions à essuyer les pleurs du génie, à ranimer les connaissances utiles, je sentis l'importance d'établir dans les pays étrangers, par l'entremise des agens diplomatiques et commerciaux de la république, une correspondance littéraire qui avait un double objet : 1° De pomper chez les autres nations toutes les inventions utiles pour les disséminer rapidement chez nous ; 2° de faire venir tous les bons ouvrages qui avaient paru, et dont nous étions sevrés depuis le commencement de la guerre avec la plupart des puissances de l'Europe ; 3° de détruire les impressions fâcheuses conçues chez celles-ci d'après les dévastations qui avaient désolé la France et dont les émigrés avaient encore exagéré le tableau. En conséquence je me

fis autoriser par le comité à diriger ce travail avec le commissaire ou ministre des relations extérieures. Je désirais même qu'on fît entrevoir aux agens un moyen de considération littéraire, d'amélioration de leur sort et d'ascension aux places, dans le zèle qu'ils déploieraient à seconder nos vues. Plusieurs s'y prêtèrent avec empressement, Adet, d'Hermand, Miot, Belleville, mais surtout Cacault, Reinhardt, Noël, Descorches et Félix Beaujour, consul à Salonique.

Leur entremise procura des livres, des manuscrits, des mémoires et d'autres objets intéressans sur plusieurs branches de connaissances utiles, telles que sur la manière d'extraire l'huile des olives, par Presta ; sur l'histoire des polypes, par Gavolini ; sur la savonnerie, la rubanerie, la fabrique des lainages, la manière de perfectionner la presse des draps, l'art de filer les soies à froid, la préparation des fers dits rondins, l'art du terrassier, la botanique, la culture du gramen, cultivé à Signo près Florence pour faire des ouvrages en paille ; la filasse et la toile de genêt, les briques flottantes dont Fabbroni a retrouvé la composition, la natation, les sunday schools en Angleterre, la pépinière diplomatique de Berlin, les écoles normales de Leipzig et des pays autrichiens, l'institut oriental du collège Thérésien à Vienne, les écoles pour le Drogmanat, etc., etc., etc. Que de choses utiles on pourrait obtenir à peu de frais par ce genre de correspondance, qui, dans tout pays, devrait être une partie intégrante du ministère des relations extérieures !

Volney, menacé de la persécution, voulut s'y soustraire en visitant les États-Unis : nous lui en facilitâmes le voyage ; Dombey, après un séjour de dix ans au Pérou, voulut aller botaniser dans

l'Amérique septentrionale : nous le chargeâmes de porter à Jefferson des étalons du nouveau système des poids et mesures.

Une adresse de la Convention nationale, du 18 vendémiaire an III, rédigée par Cambacérès, aujourd'hui archichancelier, fut traduite en arabe. J'en fis expédier des exemplaires, ainsi que de tous les rapports concernant les sciences et les arts, aux sociétés savantes et aux orientalistes les plus distingués des différentes parties du globe ; les États-Unis, Batavia, Calcutta, etc., ne furent pas oubliés.

Plusieurs objets nouveaux avaient attiré l'attention du comité, qui m'avait chargé de les traiter : tels que les inscriptions des monumens publics, les dénominations topographiques, l'établissement de fermes expérimentales, et un ouvrage sur les arbres de la liberté où, dans quelques phrases, j'ai franchi les bornes de la modération démocratique ; mais la haine de la royauté les dictait. La Chélardie, en pareil cas se serait justifié, en disant : « Quelque sagesse qu'on ait, elle ne suffit pas pour vivre tranquillement avec des fous. »

La plupart des grands états de l'Europe, outre la langue nationale, familière à tous les hommes dont l'éducation a été soignée, ont une foule de patois ou idiomes locaux. L'Italie en abonde ; on en a donné des échantillons dans un volume de pièces en vers, sur la mort d'un chat. L'Espagne a les patois de Valence, de Catalogne, etc. Les Allemands en ont une multitude. En Angleterre des érudits ont publié des glossaires provinciaux ; Grosse est de ce nombre. Je doute que ces idiomes soient aussi multipliés qu'en France, où, d'après la circonscription actuelle, on compte plus de trente millions d'individus, dont six millions à peu près parlent la langue nationale, quoiqu'un plus grand nombre la

comprenne. Ces jargons sont une barrière contre la diffusion des lumières ; ils maintiennent chez le même peuple des formes hétérogènes et des disparates sur lesquelles les gouvernemens ne doivent pas être indifférens. Je proposai à la Convention, comme mesure politique, des moyens pour faire disparaître graduellement ces idiomes et universaliser la langue française. L'ouvrage reçut un tel accueil, qu'on en décréta l'envoi à toutes les communes de la république.

Par les opérations qu'on vient d'indiquer se sont établies successivement et à des époques plus ou moins distantes, des relations entre moi et des savans de diverses contrées, tels que MM. Sneedorf, Engelstorf, Muller, Thorlacius, Bugge, Fabricius, Lehmann, Wadstrom, Kovatz-Martyny, Dereser, Oberthur, Zirkel, Postel, Eichhorn, Planck, Stæudlin, Heyne, Reuss, Beckmann, Martens, Henke, Rehberg, Bendavid, Schlichtegroll, Ersch, Bertuch, Erhard, Campe, Justi, Harlman, Friedlænder, Schottlænder, Frænkel, Mathiæ, Trallez, Meyer, Olivier, Usteri, Weiss, Stapfer, Ith, Fellenberg, Fabbroni, Vassali, Buniva, Regis, Nicolaï, Onde de Fortis, Aldini, Georgi, Farges-Davanzati, Solari, Ricci, Filippo Re, de Lugo Cornidez, Cabrera, madame de Montijo, mademoiselle d'Éon, miss Hannah Adams, Joël Barlow, Fulton, lord Lansdown, Marsden, Thomas Muyr, David Williams, Gregori, Hamilton, Henley, Vaughan, etc., etc.

Une anecdote singulière se rattache à ce dernier nom. Vaughan, né à la Jamaïque, membre du parlement d'Angleterre et dévoué à la France, y vint dans les temps les plus orageux de la terreur, prit les noms de Jean Martin, et résida plusieurs années à Paris, connu seulement de cinq à six personnes : religion et liberté, tels étaient les objets constans de ses méditations et de ses

travaux ; sur le premier article il fit, en anglais, un ouvrage assez mal rendu en français, par Blachon, ministre protestant, sous ce titre : « De l'état politique et économique de la France sous la Constitution de l'an III, traduit de l'Allemand, in-12. » Ceci était une pure supposition : Vaughan avait tout à craindre pour ses biens et sa famille en Angleterre, si le gouvernement britannique, qui le croyait dans les États-Unis, avait su qu'il était en France. Pour mieux dérouter les conjectures, un autre stratagème fut employé : dans une fête de la fondation de la république à Strasbourg, on supposa que le citoyen *** était l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit, et on lui décerna des remercîmens, ainsi qu'il est dit dans un almanach du Bas-Rhin. Un jour quelque bibliographe qui l'aura lu, s'applaudira d'avoir découvert le véritable père de l'État politique et économique, etc., et néanmoins il sera dans l'erreur.

Vaughan avait composé un livre anglais intitulé : of twelve scriptural prophecies, etc. : c'était un commentaire sur Daniel et l'Apocalypse, dont il appliquait les prédictions à la révolution française, d'après ses idées protestantes. Quand l'impression fut terminée, il trouva que l'ouvrage était trop imparfait pour être publié, et fit détruire toute l'édition sans se réserver même un exemplaire. L'imprimeur assure que l'unique existant est celui qu'il m'avait donné. Vaughan est actuellement à Kennebtk, étal du Maine, en Amérique.

Outre mes liaisons avec les savans et les gens de lettres de Paris, dont la plupart sont membres de l'Institut, pendant deux ou trois ans je fus en relation habituelle avec ceux des départemens : Delandine, Liotard, Villars, Gonan, Gérard, Desèze, Bernadeau, Latapie, Puymaurin, Castillon, Picot de Lapeirouse, Lefrançais,

Laire, Beauchamps, Peignot, Bérenger, Chalumeau, Durival, Willemet, Mathon de Lacour, Brunck, Erman, Hermans, Oberlin, Petersen, Pfeffel, Grunwald, Achard, Rozier, Lestiboudois, Boucher, Gourdin, Le Grand-Laleu, Bertholon, Poiret, etc. ; de là des renseignemens curieux et des mémoires manuscrits, dont le dépouillement, si j'avais le loisir de m'en occuper, fournirait plusieurs volumes de variétés extrêmement piquantes, surtout en compulsant également ma vaste correspondance avec les savans occupés de connaissances religieuses, tels que Solari, Degola, Carrega, Palmieri, Veiluva, Gautier, Ricci, Devecchis, Lissoir, Guenée, Poirier, d'Allègre, Ith, Cestari, Mouton, Rau, Munter, Geregui, Cabrera, Blessig, Spanzotti, Bergancini, Lugo, Butler, Berington, et avec ceux qui se sont occupés comme moi de l'abolition de l'esclavage, tels que Clarkson, Grandville-Sharp, Wadstrom, Marsillac, Milner, Pemberton, les sociétés américaines, etc.

Àune époque où j'envisageais comme probable de voir les scellés apposés sur mes papiers, je livrai au feu une multitude de lettres politiques qui, sous des tyrans, pouvaient compromettre ceux qui les avaient écrites et avec lesquels j'avais été lié ; les généraux Custines, Biron, Brunet, Beauharnais, les ministres Lebrun, Clavière, Rolland, etc.

Depuis l'organisation de l'Institut national, indépendamment des écrits mentionnés précédemment, j'ai lu à cette société : 1 La Réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance ; dans mon voyage d'Angleterre, j'ai refusé de faire visite à l'auteur qui le désirait : d'après la réputation de Godwin, ses écrits et son mariage avec la fameuse Marie Wolstonecraft, que j'ai vue à Paris, je crus que cette démarche de la part d'un évêque pouvait être in-

convenante ; 2 un Voyage dans les Vosges ; 3 des Recherches sur la domesticité (ces ouvrages sont en portefeuille) ; 4 un Traité sur les facultés intellectuelles et la littérature des nègres, dont les traductions anglaise, par Warden, allemande, par Usteri, seront incessamment publiées ; 5 l'Apologie de Barthélemi de Las Casas ; 6 un Mémoire sur Sierra-Leone ; 7 un Essai sur le progrès des sciences politiques. Ces derniers ouvrages sont imprimés, ainsi que mon Histoire de l'agriculture en Europe au seizième siècle. Ce travail, demandé par la société d'agriculture pour être inséré dans l'édition nouvelle d'Olivier de Serres, a été très accueilli ; mais comme le républicanisme y est à pleines mains, on conçoit qu'au moment où j'écris ce n'est point un titre à la faveur, et déjà je pourrais citer à ce sujet des anecdotes bien étranges. M. Ersch, dans sa France littéraire, m'attribue d'autres ouvrages qui ne sont pas de moi, mais de M. Gregori, l'écossais ; l'identité de nom l'a induit en erreur. Desessarts, moins inexact, énumère dans ses Siècles littéraires et dans le supplément, ce que j'avais publié au moment où il écrivait.

Je terminerai ce chapitre par une digression concernant les gens de lettres. Et d'abord, fixons nos idées sur l'acception de ce titre, intraduisible dans certaines langues, comme l'allemand, parce qu'aucun terme ne lui correspond ; serait-ce Gelehrtermann (homme savant) ? Il y aurait peu de modestie à se donner soi-même ce titre. Il n'en est pas de même de celui d'hommes de lettres, dont, en France, à défaut d'autres, s'emparent une foule de gens qui, dit-on, savent lire, comme en Angleterre on prend celui d'écuyer (squire). Il faudra donc ou livrer la qualité d'homme de lettres à l'usurpation, ou la restreindre à ceux qui ont mis le public en possession du fruit de leurs veilles et de leurs découvertes. Voué aux lettres depuis mon enfance, j'ai vécu avec

ceux qui les cultivent, et peu d'hommes en Europe ont eu avec eux des correspondances aussi étendues que les miennes. J'ai toujours encouragé les jeunes talens. À l'instar de ce qu'a fait à Londres David Williams, et sur ses instances, je voulais, de concert avec quelques amis, établir ici une société de fonds littéraires, qui pût subvenir aux besoins de savans nécessiteux, et affranchir leur pensée en leur assurant cette indépendance de fortune qui les rend odieux aux riches et aux grands, parce qu'alors il y a une chance de moins pour les asservir. C'est là précisément ce qui a fait échouer notre entreprise. En Angleterre, l'autorité civile ne peut contrarier des sociétés de ce genre ; il n'en est pas de même en France, où l'on veut tout réglementer, où la malveillance qui coudoie tous les hommes de bien, comprime à son gré les élans de la vertu et du talent, en les présentant comme contraires à l'intérêt de l'état. Tel fut en peu de mots le sort de la société morte-née que nous avions formée.

Dans le cours de la Convention, j'avais rendu d'éclatans services aux savans, dont quelques uns ne l'ont pas oublié. Mes efforts avaient arraché au tison des nouveaux Omars, et nos bibliothèques et nos monumens. Je partage cependant l'opinion que les beaux-arts ont usurpé dans nos temps modernes, une considération supérieure à celle que leur assigne leur valeur réelle, et que cet excès d'estime est un préjugé que Rome a répandu sur l'Europe moderne ; ils sont enfans du luxe, et cette ignoble origine se remarque dans les mœurs souvent dépravées des artistes. Le colonel Weiss a dit très sagement : Une seule idée vraiment utile vaut mieux que des milliers d'épigrammes, de sonnets, d'ariettes, de ballets, et que tous les chefs-d'œuvre des Phidias et des Titiens. Parmi les inventions modernes, il faut compter les dédicaces, les historiographes en titre d'office, les poètes de cour,

tels que Apostolo Zeno chez l'empereur d'Allemagne ; à Londres, Pratt, etc.

L'art social est encore au berceau. Frappée de cette considération, l'Académie de Wilna ouvre un concours pour faire examiner les causes qui ont si fort arriéré les sciences morales et politiques. Assurément la solution est facile ; le despotisme les a mises partout sous la clef, tandis qu'on tolère tout ce qui est destructeur ou corrupteur. Que Parny, dans un poëme, réunisse toutes les infamies que peuvent vomir l'impiété et la lubricité, il devient membre de l'Institut ; mais qu'il dise ou publie une phrase mal sonnante à l'oreille de la police, peut-être on l'enverra loger au Temple.

La métallurgie, la chimie, la géométrie, la poésie, la peinture, la sculpture, n'ont pas de leur nature un caractère corrupteur : toutes sont ou peuvent être très avantageuses ; mais le despotisme les encourage par des motifs analogues à ses vues. La première fond des canons, la seconde fait de la poudre, la troisième dirige le tiret et calcule la parabole que décrit une bombe, les trois dernières se prostituent à l'adulation et au mensonge. Il l'avait bien compris ce Louis XIV qui, suivant l'expression de La Vallée, pour échapper aux malédictions de l'Europe, cacha sa tyrannie dans la majesté des arts. Toutes les trompettes de la renommée étaient à ses ordres ; il couvrait son pays de gloire et de malheurs ; il envoyait des pensions à des savans étrangers et laissait languir l'agriculture de la France, où l'on manquait de pain et même de bras ; car ses guerres avaient dévoré la population. Avec la moitié de l'argent employé à récompenser les arts du dessin, il eût donné l'impulsion la plus décidée à l'industrie et à

l'agriculture. Les architectes surtout sont la classe la plus vorace, bien plus vorace que celle des fournisseurs.

Que de millions dévorés récemment par les architectes pour construire des salles dont on admire les colonnes, mais où l'on voit peu, où l'on respire difficilement, et où l'on n'entend qu'avec peine ! car ils sont très inférieurs aux architectes anciens dans l'application des principes de l'acoustique, qu'ils ignorent, et qui devrait être une partie intégrante de leurs études. Certes, si la charrue Guillaume réalise les espérances qu'elle a fait concevoir, cet instrument est plus précieux que tous les chefs-d'œuvre de la galerie du Louvre. Je ne prétends pas proscrire les beaux-arts, mais les mettre à leur place.

Les artistes et les poètes partagent le blâme qui flétrit par la mémoire de Louis XIV. Morellet prétend que jamais l'Académie française ne dérogea à sa dignité. Citera-t-il en preuve la fameuse question mise par elle au concours : « Laquelle des vertus du roi est la plus digne d'admiration ? » Champfort remarque à cette occasion que ce programme « fit baisser les yeux au monarque le plus aguerri à soutenir les excès de la louange ; au moins une fois il s'avoua vaincu, et ce triomphe était réservé à l'Académie. »

Àcette époque surtout, les poètes prodiguaient aux grands le titre de demi-dieux ; ceux-ci croyaient honorer les savans en conversant avec eux, et les savans avaient la sottise de partager ce préjugé ; ils se refusaient à voir que chez ce qu'on est convenu d'appeler grands, ils ne sont guère que des meubles de décoration, de vanité, dont par là même on fait quand on veut des meubles de garde-robe.

Un jour que Racine ou Boileau (je ne sais plus lequel), lisait une pièce de sa composition dans la chambre du roi, la chaleur excessive ayant incommodé le poète, Louis XIV ouvrit lui-même la fenêtre ; et d'imbécilles historiens ont recueilli ce fait comme une chose importante. Boileau lui écrivit :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

Racine et Sarrasin eurent l'ineptie de mourir de chagrin ; le premier parce que le monarque avait parlé de lui avec humeur, le second parce qu'il avait encouru la disgrâce du prince de Conti.

Dira-t-on pour les excuser que ce vice est héréditaire chez les gens de lettres et les philosophes ? Anaxarque voulut justifier Alexandre du meurtre de Clitus ; Callisthènes offrit d'accréditer, par ses écrits, l'opinion qu'Alexandre était fils de Jupiter Ammon. À ces faits malheureusement trop vrais, on peut opposer la réponse de Diogène au conquérant : Range-toi de mon soleil ; et cette autre de Philoxène à Denys-le-Tyran : Qu'on me remène aux Carrières. Dans nos temps modernes, je ne vois de comparable à ces réponses que celle de J.-J. Rousseau qui, refusant une pension offerte par le roi de Prusse, lui écrivit : « En accordez-vous à tant de braves qui pour vous se sont fait casser bras et jambes ? » Voyez cette tourbe immonde d'écrivains et de prélats avilis aux pieds de la Pompadour et de la Dubarry. Combien de lettres écrites à la première par Bernis et Voltaire ! Celui-ci courtisa toujours le vice en crédit. On sait que Choiseul l'avait fait représenter à Chanteloup sous la figure d'une girouette, qui est aujourd'hui l'emblème de la nation française. Un sophiste fut, dit-on, pilé dans un mortier pour avoir flatté un roi de Chypre ; si l'on pilait tous les savans adulateurs, si l'on jetait dans le mortier tous ceux qui ont menti à leur conscience, trahi la vérité et leur

mission d'instruire le genre humain, de discréditer les talens dont l'emploi n'est pas dirigé vers le bonheur du peuple, de s'exposer à la persécution pour atteindre ce but, nos académies seraient presque désertes.

En rédigeant cette philippique, autrefois j'eusse excepté du blâme les savans ; mais sous ma plume accourt le souvenir des adulateurs Herschel, Mess..., Redwig, Ven..., Robin, Palless..., Pellet..., etc., etc. Placez-les tous à côté de l'architecte S...

Les écrivains en général ont plus perfectionné le goût que l'intelligence ; plus perfectionné l'intelligence qu'ils n'ont fait aimer la vertu. Beaucoup d'entre eux, par leur exemple, ont prouvé que les talens peuvent s'associer à tous les vices.

La probité politique est très rare ; il en est de même de la probité littéraire. J'ignore s'il est vrai que Voltaire ait trompé ses libraires, mais on sait qu'il volait à Berlin des bougies. Ce fait m'a été attesté de nouveau par l'excellente princesse douairière Amélie de Weimar ; mais tel qui ne volerait ni bougies, ni argent, fera sans scrupule l'équivalent, ou pis, en multipliant ses créanciers, en gardant des livres et des manuscrits, en s'emparant des découvertes et des idées d'autrui ; les plagiats sont-ils donc étrangers à la conscience ? Le grand vice de l'éducation moderne, surtout en France, est de donner presque tout à l'esprit, rien au cœur. De là beaucoup de talens et très peu de vertus ; et ces talens, qui devraient n'être que les instrumens de la vertu, deviennent des armes contre elle. Doit-on s'étonner alors que l'on étudie plus pour briller que pour s'améliorer ? que même chez bien des gens la science et la sagesse ne soient que l'art de faire croire qu'on possède l'une et l'autre ? qu'en général nos savans soient des hommes sans moralité, sans caractère, sans dignité, changeant

d'opinion et de ton, épiant l'occasion de se vautrer dans l'ornière de la flatterie, comme Waller, comme Monti ? car les poètes surtout ont une propension décidée à ramper ; j'en excepte Pope, Akenside, Churchill, et mon ami Joël Barlow ; citez m'en d'autres. Un nommé Kœcher imprima, en 1738, une mesquine brochure sur l'idolâtrie littéraire. Un ouvrage complet, sur cette matière, serait aussi vaste que l'Encyclopédie.

J'ai toujours aimé les voyages à l'étranger ; ce sont des sciences qui s'intercalent agréablement dans le drame de la vie ; peut-être en publierai-je des fragmens qui retracent des faits et présentent des observations oubliées par d'autres voyageurs ; je dirai incidemment qu'ayant visité diverses contrées de l'Europe, la Suisse, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, nos chants de liberté, actuellement oubliés en France, ont du moins encore quelquefois frappé mes oreilles ; et, qui le croirait ? c'est à la garde montante à Berlin, et à Londres, au parc Saint-James ! mais revenons à mon objet.

Les diverses nations sont des sections de la grande famille ; c'est un faisceau dont la tige est dans la main du créateur ; elles sont obligées solidairement à tout ce qui peut, en resserrant leurs liens, perfectionner la morale, l'intelligence, les arts, prévenir ou adoucir les calamités qui affligent l'espèce humaine, et accroître ses moyens de bonheur. Néanmoins, peu de résultats pratiques sont la conséquence de cette vérité que personne ne conteste, mais qu'une politique atroce froisse à chaque instant en trompant les peuples par le prestige de la gloire. Entre les moyens qui peuvent conduire à ce but, et que j'ai développés dans mon ouvrage sur les progrès de l'art social, je place en première ligne les efforts concertés de tous les hommes qui, épars sur le globe,

cultivant leur raison, communiquent au public les fruits de leurs recherches. Si la république des lettres était vraiment organisée, on pourrait, suivant l'expression de Leclerc, (l'auteur d'une Histoire de Russie), donner une nouvelle édition de l'esprit humain. Confédérez les savans, obtenez d'eux des efforts simultanés et dirigés vers le même but, vous êtes sûr qu'ils l'atteindront. Muratori, dans un ouvrage pseudonyme, a jeté quelques vues superficielles sur cet objet : mais il se borne au plan d'une république littéraire d'Italie ; il nomme les archontes au nombre d'une centaine, comme s'il appartenait à un individu d'assigner les rangs. La république des lettres frappe d'anathème quiconque voudrait l'asservir ; mais repousser le sceptre n'est pas sanctionner l'anarchie.

Il y a deux siècles que les savans, pour la plupart, avaient entre eux une correspondance étendue et suivie. De nos jours, cet usage n'existe plus guère que chez les chimistes et les astronomes. Dira-t-on que la multiplicité des journaux et la fréquence des voyages y suppléent ? Ces moyens sont puissans ; par eux les nations civilisées ont acquis un caractère plus homogène ; on est moins Italien, moins Français, moins Allemand ; on est plus Européen.

Malgré les titres fastueux de certains journaux, je n'en connais aucun qui soit vraiment encyclopédique, aucun qui, même en se bornant à une branche des connaissances humaines, embrasse le cercle entier des faits et des travaux contemporains ; et, quant aux voyages, il est beaucoup de gens de lettres qui n'ont pas le goût, le loisir, l'argent, la connaissance des langues nécessaires pour les faire utilement.

Les Français sont la nation qui cultive le moins les langues : semblables au gentilhomme qui, à défaut de mérite, se targue de celui de ses ancêtres, ils vivent sur l'antique réputation de leur littérature, et sont d'une ignorance grossière sur la littérature étrangère, quoiqu'ils se placent modestement au premier rang, tandis qu'on pourrait leur contester même le troisième.

Mes correspondances dans diverses contrées des deux mondes, mes réunions hebdomadaires de savans étrangers et nationaux, sont pour moi une source intarissable de jouissances pour l'esprit et pour le cœur. Que de secours littéraires on se procure par ce moyen ! combien il est puissant pour faciliter la circulation rapide des découvertes, révéler les plagiats et saisir les forbans ! Au lieu de l'orgueil, toujours compagnon de la bassesse, que les écrivains aient le sentiment de leur dignité, que, rougissant enfin du rôle d'adulateurs, ils aient le courage de se placer en avant de leur siècle pour en fronder les abus et les crimes ; alors ils seront vraiment les précepteurs du genre humain. Alors, créateurs et régulateurs de l'opinion, ils verront peut-être les arbitres de la destinée des peuples sentir le besoin d'associer cette puissance morale à la puissance physique ; soumettre l'autorité elle-même à l'empire de la raison, abjurer le métier de gladiateurs, de conquérans, pour cultiver les arts et la paix, et conduire les sociétés vers tout ce qui est grand, bon, utile, et partant capable d'assurer leur liberté, c'est-à-dire leur bonheur.

4

—

VIE POLITIQUE.

Tandis que les assemblées de la Bretagne et du Dauphiné préludaient aux États-Généraux, la Lorraine aussi s'électrisait : une convocation adressée aux hommes les plus notables des trois ordres, les réunit à Nancy, en janvier 1789, pour s'occuper d'une formation d'états-provinciaux.

L'Assemblée étant trop nombreuse pour délibérer, elle nomma quarante-huit commissionnaires : j'étais du nombre, ainsi que ce brave et infortuné Custines traîné plus tard à l'échafaud ; il déplut à la noblesse lorraine en lui proposant des sacrifices que le patriotisme inspirait ; mais il s'assura l'estime des hommes de bien.

Dans une circulaire imprimée, j'avais stimulé l'énergie des curés, écrasés par la domination épiscopale, mais justement révérés des ordres laïcs qui, témoins habituels de leurs vertus, de leurs bienfaits, dans tous les cahiers réclamèrent en leur faveur.

Nommé aux États-Généraux, j'arrive à Versailles ; le premier député que je rencontre est Lanjuinais ; le premier engagement que nous contractons ensemble, c'est de combattre le despotisme. Dans mon Histoire de la religion pendant le cours de la révolution, j'ai consigné les détails de ce qui eut lieu dans la salle du clergé ; c'est la dernière assemblée politique de ce corps. Là, pendant deux mois, s'établit une lutte entre les évêques et les curés. Ceux-là avaient de l'astuce, ceux-ci de la loyauté et du courage ; ceux-là combattant contre, et ceux-ci pour le vote par tête et la réunion des ordres. J'accélérai cette réunion par une brochure de quarante pages, sous ce titre : Nouvelle lettre aux curés, écrite avec une sorte d'impétuosité, et dans laquelle je dévoilais

sans ménagement les intrigues du haut clergé et de la noblesse ; j'y prédis que, si le bonheur luisait sur l'horizon de la France, il sortirait du sein des orages. Les orages ont éclaté ; quand arrivera le bonheur ? Cet écrit, réimprimé dans les provinces, y fut répandu avec profusion. Le jour qu'il parut à Versailles, il fut lu à un dîner d'une quarantaine de députés du Tiers-État qui, à l'issue du repas, Émery à leur tête, vinrent simultanément féliciter l'auteur ; et, comme il y avait beaucoup d'agitation dans les esprits, la rue où je demeurais fut en émoi à l'aspect de cette réunion nombreuse dont on ignorait le motif.

Les curés, trop confians, s'aperçurent enfin qu'ils étaient joués, et qu'il fallait abandonner les prélats plutôt que d'abandonner la patrie.

Lorsque les trois curés de Poitou, qui étaient mes amis, se réunirent au Tiers-État, j'écrivis à Bailly, qui en était président, pour lui annoncer ma résolution à cet égard, et ce fut d'après son avis et celui de plusieurs membres des communes que, même après ma réunion effective, je retournai dans la salle du clergé, où ils jugeaient ma présence nécessaire pour entraîner la majorité de cet ordre. Ma lettre doit être aux archives de la république ; on peut la consulter et rapprocher les dates.

Celle conduite fait pressentir que j'étais le 20 juin à la célèbre séance du Jeu de Paume, où se trouvaient quatre autres curés, et à la séance que tinrent le Tiers-État et 149 membres du clergé dans l'église Saint-Louis, où je recueillis les témoignages les plus flatteurs de l'approbation publique. Mais revenons un moment au Jeu de Paume. À défaut de salle, notre projet était d'aller tenir la séance au milieu de la cour du château, où sur-le-champ nous aurions été entourés et protégés par le peuple ; et peut être

qu'avant vingt-quatre heures révolues, les boulets eussent attaqué le repaire de la cour. Il y a peu de temps que j'ai voulu la revoir cette salle du Jeu de Paume où sont accumulés des souvenirs de courage et de gloire : attendri à cet aspect, et déchiré par celui des contrastes que présentent des événemens postérieurs, j'y ai versé des larmes brûlantes et de joie et de désespoir ; si jamais mon horreur du despotisme pouvait, je ne dis pas s'éteindre, mais s'affaiblir, pour la rallumer je tournerais mes regards vers ce coin de terre à jamais mémorable. Il ne sera point exécuté ce tableau du Jeu de Paume, digne du pinceau de David, conception vaste dont il avait tracé l'esquisse. Pour ériger des monumens de tyrannie ou d'adulation, l'argent ne manque jamais..... Jamais on n'en trouve pour ceux qui intéressent la liberté et la gloire du peuple ; mais dans l'un et l'autre cas, c'est le peuple qui paie. Quant à David, nous ne parlons que du peintre et non de l'homme ; il doit nous en savoir gré.

Trois jours après le serment du Jeu de Paume, se tint la séance royale. La veille au soir nous étions douze à quinze députés réunis au Club breton, ainsi nommé parce que des Bretons en avaient été les fondateurs. Instruits de ce que méditait la cour pour le lendemain, chaque article fut discuté par tous, et tous opinèrent sur le parti à prendre. La première résolution fut : celle de rester dans la salle malgré la défense du roi. Il fut convenu qu'avant l'ouverture de la séance nous circulerions dans les groupes de nos collègues pour leur annoncer ce qui allait se passer sous leurs yeux et ce qu'il fallait y opposer. Mais, dit quelqu'un, le vœu de douze à quinze personnes pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents députés ?... Il lui fut répondu que la particule on a une force magique ; nous dirons : voilà ce que doit faire la cour, et parmi les patriotes on est convenu de telles

mesures. On signifie quatre cents comme il signifie dix. L'expédient réussit. Le roi retiré, on discuta ce qu'il fallait faire. Sieyes dit avec son énergie laconique : Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier ; je parlai sur la nécessité de maintenir ce qu'avait fait l'Assemblée, malgré les ordres intimés par la cour. Cet avis, développé par d'autres orateurs, devint le vœu général, et la cour eut la honte de voir mépriser ses injonctions insolentes.

La réunion des ordres étant consommée, je fus élu secrétaire à la presque unanimité, avec Mounier, Sieyes, Lalli-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Chapelier ; ces deux derniers ont péri tragiquement, et Mounier de mort naturelle. Le respectable Pompignan, archevêque de Vienne, était président. Un jour que parlant avec ma vivacité naturelle contre les machinations de la cour, je proposais d'en faire la recherche, de les dévoiler et de dénoncer les ministres ; l'archevêque crut devoir témoigner son étonnement de ce qu'un ecclésiastique s'expliquait à cet égard avec tant de véhémence. Surpris de l'apostrophe, je lui demandai la parole pour répliquer : je le fis avec les égards que mon cœur m'inspirait ; mais avec la fermeté que je devais y mettre comme homme public : les applaudissemens de l'Assemblée et des tribunes se prolongèrent à tel point que j'en fus humilié pour ce digne prélat, que j'aimais et qui m'aimait.

Sous sa présidence arriva la prise de la Bastille, leçon éternelle au despotisme qui n'en profitera pas. Ses satellites se pressaient autour de nous à Versailles ; des bouches d'airain menaçaient de vomir sur l'Assemblée le carnage et la mort. Le dimanche 12 juillet, précurseur de ce siège, s'était annoncé par des événemens sinistres. Incertains si les minutes de nos procès-verbaux et des lettres d'adhésions déjà arrivées ne couraient pas le risque d'être

enlevées de vive force ; ne pouvant à cet égard prendre les ordres de l'Assemblée, puisque ce jour il n'y avait pas de séance, je consultai les autres secrétaires ; on laissa à ma prudence le soin de soustraire ces papiers. Je les fis envelopper sous le sceau de l'Assemblée et le mien. Madame Émery, épouse du député de ce nom, qui savait apprécier l'importance de ce dépôt, se chargea de le cacher, et, pendant trois jours, il fut à sa discrétion.

Le même soir, 12 juillet, les six à sept cents députés qui n'étaient pas allés à Paris, se réunirent à la salle des séances. On se rappelle que précédemment c'était la salle des Menus ; c'est le local le mieux approprié à la tenue d'une assemblée de ce genre, quoique assurément elle n'ait pas été bâtie dans ce dessein. En l'absence du président, on m'invita à occuper le fauteuil. Au coup de sonnette, chacun se met en place ; les vastes galeries étaient remplies de spectateurs dont l'inquiétude pouvait encore s'accroître à l'aspect des physionomies sombres des députés. Je crus qu'il fallait les rassurer. J'improvisai sur les tentatives de la tyrannie, sur la ferme résolution qui nous animait tous d'exécuter le serment prêté au Jeu de Paume ; je finis par la maxime d'Horace : Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ. L'applaudissement général couvrit ce discours : il fut décidé que la séance serait permanente. C'est la première de ce genre ; elle dura soixante-douze heures, et au milieu des agitations de la crainte s'intercalaient des saillies très plaisantes, très spirituelles. Voilà le Français.

Une scène plus mémorable se préparait ; nous arrivâmes au 4 août. J'ignore où Dubois Crancé et d'autres ont pris que j'avais témoigné un regret sur la suppression de la dîme, qui m'avait toujours paru un fléau ; mais, comme Sieyes, comme Morellet,

j'aurais voulu que la suppression ne s'opérât qu'avec stipulation d'indemnité, dont le capital eût formé la dotation du clergé.

Àcette séance fameuse, je proposai et j'obtins bien vite l'abrogation des annates, monument de simonie, contre lequel avait déjà statué le concile de Bâle. Un jour que je plaisantais avec le nonce Dugnani, aujourd'hui cardinal, il me dit : « Cette affaire est consommée ; mais pourquoi avez-vous proposé cette suppression ? — Parce que les cahiers de mon baillage m'en imposaient le devoir ; et mes cahiers contenaient cette demande, parce que je l'y avais fait insérer. »

Vers cette époque nous formâmes deux sociétés qui amenèrent d'heureux résultats. L'une, où figuraient Camille Desmoulins, Brissot, Loustalot, etc., avait pour objet la liberté de la presse. J'ignore si la suite des siècles présentera en Europe le phénomène inouï d'un seul gouvernant qui ait soutenu cette liberté ; mais, en dernière analyse, je la crois aussi utile pour eux que pour le peuple, puisqu'elle les avertit de l'opinion publique, la première des puissances, et celle qui à la fin renverse ou consolide toutes les autres. On a cherché sans succès la limite qui sépare cette liberté de l'abus ; je ne vois rien de mieux que de la déclarer illimitée, sinon sur les personnes, au moins sur les choses politiques : les inconvéniens sont abondamment compensés par les avantages. Que les gouvernans soient toujours justes, vrais et bons, ils n'auront rien à redouter de la liberté de la presse.

L'autre société, composée à peu près des mêmes individus, s'occupait de l'abolition du droit d'aînesse, sur lequel Lanthenas a fait un bon ouvrage ; il aurait dû s'en tenir là et briser sa plume. La correspondance de cette société formerait un recueil très curieux ; j'ignore ce qu'elle est devenue. En 1790, voyageant en

Normandie par raison de santé, des demoiselles du Havre et de Rouen vinrent me présenter leurs doléances contre l'abus des majorats ; je leur promis de saisir la première occasion favorable pour seconder leur vœu : je tins parole, et à la séance du 3 novembre suivant, le premier je proposai l'abolition de ce droit ; ce qui me valut des félicitations de diverses contrées où la coutume sacrifiait aux aînés l'existence des cadets.

Lorsqu'on préparait la fête de la fédération, je demandai sans succès, aux Jacobins, qui étaient alors une puissance, qu'au serment des fédérés fût ajouté l'engagement de ne jamais se battre pour des querelles particulières. Cette idée m'était venue à l'occasion d'un duel entre Barnave et Cazalès. Indigné de voir que des hommes qui se targuaient d'être philosophes, ne tinssent pas contre une ironie, et que deux législateurs se transformassent en spadassins, j'imprimai et je fis distribuer à l'Assemblée un pamphlet dans lequel je les conspuais.

Puisque j'ai mentionné les Jacobins, arrêtons-nous un instant sur cette société.

L'Église a vu s'élever, au sixième siècle, une secte d'hérétiques nommés Jacobites, qui n'admettaient qu'une nature en Jésus-Christ. L'Angleterre a eu ses Jacobites ou partisans de Jacques II. Le Portugal a eu ses Jacobeos, société secrète, contre laquelle sévit le gouvernement en 1769. La France a eu la Jacquerie en 1358, et, en 1789, ses Jacobins, ainsi nommés de leur réunion dans un couvent habité précédemment par des religieux de Saint-Dominique. La liste de ce club était ornée de noms recommandables, qui rappelaient l'union des lumières aux vertus, et ses séances étaient un cours habituel de saine politique ; sur cet article, il était en avant de la nation, et même de la plupart des députés.

Quoique le 4 août eût fait un immense abattis dans la forêt des abus, une foule d'objets appelaient encore des réformes. Mais, comme l'opinion de beaucoup de représentans n'était pas toujours au niveau de la nôtre, pour en accélérer la marche, notre tactique était simple : on convenait qu'un de nous saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale ; il était sûr d'être applaudi par un très petit nombre, et hué par la majorité ; n'importe : il demandait, et l'on accordait le renvoi à un comité où les opposans espéraient inhumer la question. Les Jacobins s'en emparaient. Sur leur invitation circulaire, ou d'après leur journal, elle était discutée dans quatre ou cinq cents sociétés affiliées, et trois semaines après pleuvaient à l'Assemblée nationale des adresses pour demander un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet, et qu'elle admettait ensuite à une grande majorité, parce que la discussion avait mûri l'opinion publique.

La société des Jacobins dégénéra à tel point que quand, après un an d'absence, j'y reparus un moment, en septembre 1792, elle était méconnaissable ; il n'était plus permis d'y opiner autrement que la faction parisienne. Indigné de cette oppression, je demandai dérisoirement que désormais fût affichée à la porte l'opinion qu'on serait obligé d'avoir. D'après cette ironie, qui m'attira une grande improbation, je sortis, et ne remis plus les pieds dans une assemblée autrefois décente et raisonnable, mais devenue un tripot factieux. Les journaux m'apprirent que de temps en temps j'y étais injurié.

Voilà donc, dans ce qu'on nomme Société des Jacobins, deux phases bien distinctes, bien opposées, qui n'échappent pas à l'homme impartial ; mais les malveillans, confondant les

époques, ont jugé à propos d'englober le tout dans la même proscription. Actuellement encore, dans plusieurs contrées voisines, l'épithète de jacobin, ou seule, ou associée à celle de janséniste, est le poignard avec lequel on tente de juguler quiconque professe des idées libérales, ou élève des doutes sur l'infaillibilité des despotes.

Un M. Mason, dans son Supplément au Dictionnaire de Johnson, a poussé la perversité ou l'ineptie au point qu'il définit ainsi un jacobin : c'est un individu « de clique diabolique, qui établit en maxime qu'on peut égorger quiconque pense autrement que nous en politique, et que c'est une œuvre méritoire. »

Pendant six mois, président du comité des rapport de l'Assemblée nationale, j'en partageai les nombreux travaux avec quarante membres qui le composaient. Entre autres questions, une me fut dévolue, parce que personne n'en voulait. Il s'agissait de faire élargir quelques galériens de Fribourg, en Suisse, qui, en 1781, avaient pris part à l'insurrection du peuple contre ses oligarques. Ceux-ci, au mépris de leurs promesses, et avec une perfidie atroce, avaient fait condamner plusieurs de ces insurgés, les uns à la roue, les autres aux galères, et, pour ce dernier article, le gouvernement français était l'exécuteur de la tyrannie fribourgeoise. Mon rapport entraîna un décret qui défendit de recevoir dans les bagnes de France aucun condamné par jugement étranger, et qui rendit la liberté à ces malheureux : un libelle anonyme contre moi servit de consolation à leurs persécuteurs.

Des objets d'un autre genre appelèrent bientôt mon attention. Des planteurs de Saint-Domingue, se disant nommés par les assemblées coloniales, demandèrent leur admission aux États-Généraux ; ce qui amenait naturellement la question suivante : Les

nègres et mulâtres libres et esclaves figurent-ils dans le nombre de vos commettans ? telle était la dépravation des mœurs et l'altération des idées saines dans les colonies, que toutes les vertus, tous les talens réunis dans la personne d'un noir ou d'un sang-mêlé, n'auraient pu lui obtenir de partager les avantages que s'arrogeait exclusivement la caste européenne. Des colons eussent rougi d'avoir pour épouses des négresses, qu'ils ne rougissaient pas d'avoir pour concubines. À l'église même, et jusqu'à la table de communion, où tout rappelle l'égalité, le blanc eût refusé le voisinage d'un esclave.

Pour régulariser la marche de la discussion, une conférence eut lieu entre Lafayette, Mirabeau, Condorcet et moi, chez le duc de La Rochefoucauld, qui a été égorgé à Gisors de la manière la plus barbare ; tous étaient membres de l'Assemblée nationale, excepté Condorcet qui partageait nos principes, et qui, sous le nom de Schwartz, avait publié une brochure relative à la question qui nous réunissait. Nous fûmes d'avis unanime que les nègres et les mulâtres libres devaient être assimilés aux blancs par les droits politiques et civils, et que quant aux esclaves il ne fallait pas brusquer leur émancipation, mais les amener graduellement aux avantages de l'état social : ainsi pensaient également Brissot, Wadstrom, Pélion, Lanthenas, etc., et toute la société des Amis des Noirs dont j'étais membre ; ainsi pensent MM. Wilberforce, Barlow, Fox, Clarkson, Thorneton, Grandville-Sharp, avec lesquels je formai des liaisons ; ainsi pensent les sociétés établies dans les États-Unis pour améliorer le sort des nègres, et qui m'envoyent annuellement les procès-verbaux de leur convention centrale à Philadelphie. On conçoit dès lors que l'émancipation subite prononcée par le décret du 16 pluviôse an II, qu'avait pro-

voquée Levasseur (de la Sarthe), nous parut une mesure désastreuse : elle était en politique ce qu'est en physique un volcan.

D'après le plan que nous avions conçu, nous travaillâmes d'abord à éclairer l'opinion ; j'ai publié successivement sur cette matière :

« Mémoire en faveur de gens de couleur et de sang-mêlé, in-8. 1789.

« Lettre aux philantropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur, in-8. 1790.

« Mémoires sur la colonie de Sierra-Leone.

« Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres.

« Apologie de Barthélemi de Las-Casas, in-4, dans les Mémoires de l'Institut. »

J'ai lu à cette société savante l'histoire de ce qu'on a fait dans les divers siècles et les divers pays en faveur de la liberté des nègres. Cet ouvrage assez volumineux verra le jour en Amérique, si la pensée est enchaînée en Europe.

Bientôt paraîtront en Amérique et en Allemagne les traductions allemande et anglaise de mon ouvrage sur les qualités morales et intellectuelles et sur la littérature des nègres, dont l'original est inédit.

Sieyes, Tracy, Rewbell et quelques autres plaidèrent ainsi que moi la cause de la justice ; après une incroyable résistance de la part des marchands de chair humaine, nous obtînmes enfin, ou plutôt nous arrachâmes à l'Assemblée, les instructions du 28

mars 1790 et le décret du 15 mai, qui admettaient les nègres et les sangs-mêlés à la jouissance des droits politiques et civils.

Une somme de deux millions et demi était prostituée annuellement en primes accordées par le gouvernement pour faire la traite, c'est-à-dire pour le commerce du crime ; long-temps après, sous la Convention, le 27 juillet 1793, j'obtins enfin la suppression de cette dépense scandaleuse.

Mais revenons à nos colons. Rien ne m'a donné une preuve plus complète, plus douloureuse de la perversité dont est capable l'espèce humaine que leur conduite dans cette discussion ; leur rage (car il faut nommer les choses par leur nom) était en raison inverse de leurs raisons. On conçoit qu'une des premières impostures fut que nous avions reçu de l'argent des nègres ; et quoique Raymond, l'agent des hommes de couleur à Paris, ait donné le démenti le plus formel, la calomnie qui assure toujours, disait Mirabeau, et qui ne prouve jamais, répéta et répétera peut-être la même assertion ; témoin Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine, qui publie à Londres des rapsodies volumineuses, vantées par les émigrés et lues je ne sais par qui. À l'entendre, des sommes considérables avaient été réparties entre Brissot, Condorcet, Pétion et moi, pour stimuler notre zèle en faveur des noirs et des sangs-mêlés : j'avais même, selon quelques planteurs, touché des millions, ce qui, joint à d'autres millions de la part des juifs, devait me placer au rang des Crésus. Ces calomniateurs sont donc bien vils, puisque, jugeant sans doute d'après leur cœur, ils ne croient pas à la vertu désintéressée. Tantôt, disaient-ils, je défendais les Africains parce que j'avais une belle-sœur mulâtresse, quoique je n'eusse ni frère, ni sœur ; tantôt nous étions des hommes vendus à l'Angleterre ; telle est l'analyse

de cinq à six cents libelles vomis contre nous. Je suis fâché d'avoir vu dans les rangs de mes adversaires des hommes tels que Moreau-Saint-Méry, distingué d'ailleurs par ses talens, ses écrits et ses services ; Chabanon, que je déconcertai en lui proposant de rendre compte moi-même de son ouvrage contre moi, dans les journaux, qui tous gardaient le silence sur ce pamphlet mort-né ; Bryan Edwards, qui aurait dû se respecter assez pour ne pas souiller ses ouvrages en répétant des impostures. Un je ne sais quel Playfair, qui, dans ce qu'il appelle une Histoire du jacobinisme, après avoir vomi ses malédictions sur le clergé constitutionnel et sur Condorcet, Brissot, etc., assure que « Grégoire, ce cannibale philosophe, ayant appris que les nègres avaient pris pour étendard un enfant empalé, et qu'ils massacraient les blancs, s'écria que c'était le plus beau jour de sa vie. » Je maintiens qu'il est utile pour la cause des noirs et de l'humanité de faire connaître à quels excès de démence sont arrivés nos adversaires.

Si du moins chez nous les colons s'étaient bornés aux calomnies ! je leur pardonne volontiers de m'avoir pendu en effigie au cap, à la porte de la poste et à Jérémie ; d'avoir ouvert, dit-on, à Nantes une souscription secrète pour me faire assassiner ; j'ai eu le bonheur de rendre service à plusieurs d'entre eux, et je désire en trouver des occasions nouvelles. Mais ce pauvre Brissot a eu pour accusateurs au tribunal révolutionnaire, deux colons, connus pour avoir professé la théorie de l'empoisonnement, et dont l'un, mort récemment, était revenu de ses erreurs, si j'en juge par l'ouvrage, en 2 vol. in-8, qu'il a publié sur l'Économie politique de Saint-Domingue ; dans le second volume, il prend la liberté générale pour base. Brissot a été traîné à l'échafaud, et cet homme dont je différais tant sur les idées religieuses, mais dont

j'estimais le républicanisme et la bonhomie, a laissé dans l'indigence sa femme et ses enfans, lui qu'on accusait aussi d'avoir été gratifié de quelques millions.

J'avoue que la mauvaise foi et la tyrannie des colons m'a acharné à cette cause, que je n'abandonnerai qu'avec la vie. Barnavey avait mis de la duplicité : sur ma demande, il déclara qu'il regardait les gens de couleur et nègres libres comme compris dans les instructions du 4 avril ; sur ma demande encore, il fut forcé en pleine assemblée d'en réitérer l'aveu le 12 mai 1791.

D'où proviennent les malheurs des Antilles ? Colons, c'est votre ouvrage, et vous en êtes les tristes victimes. Si, de concert avec l'Assemblée nationale, vous eussiez concouru à une amélioration progressive du sort des esclaves, la marche des événemens eût amené sans secousse un ordre de choses plus conforme à la justice et à vos intérêts ; mais que firent les colons lorsque le décret du 15 mai 1790 fut rendu ? ils intriguèrent auprès du gouvernement pour empêcher la transmission de cette loi aux colonies, comme si on eût pu en dérober la connaissance aux nègres de ces contrées, dont on avait d'ailleurs électrisé les sentimens en arborant la cocarde tricolore, en répétant les chants de la liberté qui retentissaient à leurs oreilles et faisaient tressaillir leur cœur. Les colons obtinrent de la cour des ordres pour prohiber l'embarquement de tous les nègres et sangs-mêlés qui, étant en France, voudraient repasser aux Antilles. Le conseil souverain de la Martinique eut l'indignité de condamner à cinq ans de galères le malheureux Nadan, pour avoir répandu dans cette île un de mes écrits. J'ai eu le bonheur de briser ses fers, lorsqu'au commencement de la Convention nationale j'appris cet acte d'iniquité.

La haine de la tyrannie avait profondément irrité le jeune Vincent Ogé, mulâtre doué d'excellentes qualités. Cinquante libelles m'ont accusé de l'avoir fait partir. La vérité est que je le dissuadai de son projet, qu'il m'avait confié ; je lui avait prédit qu'il serait immolé : il l'a été. Ogé fut roué au cap ; son crime est celui de tous les hommes amis de la liberté.

Lorsque l'affranchissement général à Saint-Domingue eut fait éclore un nouvel ordre de choses, Toussaint-Louverture m'écrivit, en me priant de procurer à cette colonie un nombre suffisant d'ecclésiastiques, religieux et républicains, dont le zèle et les talens pussent seconder ses vues. Cette demande coïncidant avec l'époque où la persécution désolait encore la mère-patrie, mes tentatives furent long-temps infructueuses. Il me suppliait de faire moi-même le voyage pour organiser l'administration spirituelle de Saint-Domingue. Dans l'impossibilité où j'étais d'accéder à cette demande, je parvins à remplir une partie de ses vues. M. Mauviel, sacré évêque de Saint-Domingue, partit sous les auspices du premier consul, avec trois estimables prêtres qui ont été victimes de leur zèle ; une proclamation de Toussaint-Louverture avait honorablement annoncé l'arrivée du prélat, qu'ensuite il ne voulut pas recevoir, parce que ce général nègre avait été égaré par des prêtres réfractaires et ambitieux. Le gouvernement, sachant que j'avais quelque ascendant sur l'esprit de Toussaint, m'avait invité à lui écrire une lettre qui fût de nature à resserrer ses liens avec la métropole. Celle que je lui adressai ne faisait que reproduire, sous une autre forme, les sentimens développés dans toute ma correspondance, et manifestés également dans les lettres qu'il m'a écrites.

Verrons-nous enfin les malheureux Africains soustraits à la tyrannie des blanc ? L'esprit des sociétés religieuses en Angleterre et en Amérique, la maturité des abus, les connaissances qui pénétrent dans les Antilles, et, parmi les événemens futurs, celui par lequel cet archipel, secouant le joug de l'Europe, prendra part à des révolutions qui doivent déplacer les rapports commerciaux et changer la face du monde politique ; tout présage des changemens favorables à la justice. Wilberforce me proposait en 1802 de provoquer une mesure simultanée des deux gouvernemens, anglais et français, pour abolir la traite : ma volonté, à cet égard, ne fut jamais en défaut ; mais le succès n'était pas en mes mains. On frissonne en se rappelant que dans ces derniers temps on pillait, on égorgeait, on noyait par milliers les nègres de Saint-Domingue, qui, usant de représailles, ont répété sur les blancs les horreurs dont ceux-ci avaient donné l'exemple. Espérons qu'enfin la voix de l'humanité ne sera plus étouffée, et qu'à partir des côtes de Sierra-Leone, un jour nouveau luira sur ces contrées africaines, témoins des malheurs des indigènes et des crimes de l'Europe ; puisque déjà les États-Unis, l'Angleterre et le Danemarck, en proscrivant la traite, ont rendu un hommage solennel aux principes, et laissent entrevoir dans un avenir peu éloigné l'anéantissement définitif de l'esclavage des nègres dans les colonies.

Qu'importe du public l'énumération fastidieuse des discussions auxquelles je pris part, telles que la suppression de la gabelle, le dessèchement des marais, l'abolition des lettres de cachet et d'autres objets de bien général ? La disette de bois, résultat inévitable de la multiplication des usines dans le département de la Meurthe, causait un mécontentement qui menaçait d'incendier les trois magnifiques salines de cette contrée ; persuadé que

leur conservation pouvait se concilier avec une économie de combustible qui en diminuerait le prix, j'adressai sur cet objet à mes concitoyens un opuscule raisonné : la ferme générale en répandit quatre mille exemplaires, dans l'espérance qu'elle recueillerait l'avantage de la conservation de ces usines.

Dans les débats sur la Déclaration des droits, j'insistai pour qu'on y joignît celle des Devoirs qui leur sont corrélatifs, et qu'à la tête de l'acte constitutionnel fût placé le nom de Dieu. De toutes mes forces je combattis le veto absolu, et dans une autre séance je m'opposai à la lecture d'un mémoire envoyé par le ministre, au nom du roi, sur cette question. Si le mémoire, disais-je, doit influencer la délibération, il est dangereux ; s'il ne la doit pas influencer, il est inutile ; et le mémoire ne fut pas lu. J'attaquai de même le décret sur le marc d'argent, qui avilissait l'homme en lui ôtant des prérogatives qu'on accordait à la richesse. À peine m'a-t-on pardonné d'avoir dit qu'au sixième étage étaient souvent reléguées la vertu pauvre et la science, tandis que l'opulence stupide et souvent criminelle occupait le premier. Ma haine pour les fripons, et surtout pour le despotisme, sous quelque forme qu'il se manifeste, m'a valu celle d'une foule de pamphlétaires, dont les plus connus sont : Calonne (parce que j'avais proposé de le poursuivre comme solidaire dans une affaire déshonorée par des dons occultes), Bertrand de Molleville, Cobbet, Yvernois, Mallet du Pan, Playfair, Bryan Edwards, Mathias (si celui-ci est vraiment l'auteur du fameux ouvrage : The Pursuits of litterature), Louis XVI lui-même, qui, dans ses lettres publiées par miss Williams, dit que je crie hautement contre la tyrannie : en cela il a dit vrai ; mais que de mensonges entassés dans cette correspondance ! par exemple, lorsqu'il annonce comme chose sûre que je me suis trouvé à un souper politique très mystérieux, présidé par

Latouche-Tréville, où figuraient aussi, dit-il, Talleyrand-Périgord, Mirabeau, Sieyes, Biron, etC ; lorsqu'il m'accuse d'avoir reçu de l'argent, ainsi que Sieyes, Volney, Bureau de Puzy, Champfort, Fauchet, etc. ; assurément il me place en bonne compagnie. Des inepties de ce genre donnent la mesure de la crédulité ou de la bonne foi de celui qui les débite. Il n'est pas surprenant, dit un autre écrivassier, que je sois tellement imprégné du virus de la liberté, puisqu'avant la révolution je faisais des voyages fréquens en Suisse, où néanmoins je n'ai voyagé qu'une fois ; j'y fis connaissance avec Lavater, Gessner, Ochs, Tobler, Amman, etc, ; mais ce que l'auteur ignore et que je puis lui révéler, c'est qu'avant la révolution quelques hommes énergiques de l'est de la France, indignés des turpitudes de la cour, examinaient si l'on pourrait soulever ces contrées et en opérer la réunion à la confédération helvétique. Le secret néanmoins avait transpiré : car un jour, chez Barentin, garde-des-sceaux, quelque temps avant la prise de la Bastille, je fus très surpris de l'entendre raconter, peut-être à cause de moi, cette anecdote sur laquelle je ne crus devoir lui faire aucune observation.

L'idolâtrie de la royauté avait cependant encore bien des partisans dans la ci-devant Lorraine. Lorsqu'à la rédaction des cahiers du baillage de Lunéville, j'avais sondé l'opinion en proposant de demander que le roi fût pensionné, ce mot parut à certaines gens un demi-blasphème ; et dans l'Assemblée nationale même, lorsqu'on mit aux voix la liste civile, quatre membres seulement, dont M. Lancelot, curé breton, et moi, s'élevèrent contre.

Oui, je déclare que je suis venu avec la haine profondément sentie et raisonnée de la tyrannie, et le respect également senti et raisonné pour les droits du souverain, c'est-à-dire du peuple.

Dans le cours de ma présidence, un jour que je portais des décrets au roi pour en obtenir la sanction, on me répondit qu'il était au conseil et qu'il était impossible de le voir. Ma vivacité, et les égards que j'avais droit de réclamer, auraient amené un éclat, si je n'avais craint qu'on l'imputât à mon aversion pour la cour. Je me bornai à témoigner ma surprise de ce que le roi n'était pas accessible au président de l'Assemblée nationale. En sortant, je trouvai le duc de Liancourt, alors grand-maître de la garde-robe, à qui j'exprimai mon indignation ; je n'étais pas encore rentré dans la salle (car il y avait séance du soir, Emery me remplaçant au fauteuil), que déjà tout le monde savait ce qui venait de se passer. Je retournai chez le roi une heure après. L'appareil des honneurs rendus au président de l'Assemblée nationale eut quelque chose de plus solennel qu'à l'ordinaire. J'eus pour successeur Mirabeau, qui me demanda mes observations. J'y recommandais au président du pouvoir législatif de ne pas se laisser manquer par le pouvoir exécutif ; c'est là sans doute ce qui aura donné lieu à une anecdote analogue, mais controuvée, qu'on lui attribue.

On sait qu'un roi vivant est toujours le meilleur des rois, sauf toutefois le tribunal de la postérité qui révise l'histoire et casse bien des arrêts ; les adulateurs furent un peu déconcertés lorsque Louis XVI partit pour Varennes, et nous laissa ce manifeste qui atteste sa perfidie. Je me hâtai de prévenir les inquiétudes que pouvait causer cette nouvelle, en adressant à mes diocésains une circulaire dont j'insère ici l'extrait suivant :

« L'Assemblée nationale, toujours inébranlable au sein des orages, vient de décréter les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité générale et le respect dû aux propriétés et aux lois.

Elle arme une force publique capable d'imposer aux malveillans ; et sans doute la volonté du ciel, qui tant de fois s'est montrée si visiblement en faveur de la révolution, permet cette nouvelle tempête pour conduire plus rapidement au port le vaisseau de l'état.

« Gardez-vous donc bien de désespérer de la chose publique. Aux armes, citoyens ; déployez le caractère mâle, l'attitude fière d'un peuple libre, et prouvez que vous êtes dignes d'être Français.

« Vous à qui l'estime publique a confié les fonctions administratives, municipales et judiciaires ; vous qui, dans la garde nationale et dans l'armée de ligne, êtes les dépositaires de la force publique confiée à votre bravoure ; vous que le civisme a confédérés sous le nom d'Amis de la constitution, toujours élevés à la hauteur des circonstances, par votre sagesse et votre courage, vous saurez planer sur les dangers qui menacent de nous assaillir.

« Et vous, mes dignes coopérateurs, ministres des autels, sans doute vous allez faire éclater plus que jamais votre zèle. Aux bannières de la religion, associez les drapeaux de la patrie ; que nos temples retentissent de vos exhortations saintes et patriotiques. Comptons toujours l'amour de la patrie dans le nombre des vertus chrétiennes ; soyons-en les organes, soyons-en les modèles, et après avoir prié avec ferveur sur la montagne, descendons, s'il le faut, pour combattre avec courage dans la plaine.

« Citoyens, soyez respectueusement soumis aux lois de la religion et aux décrets de l'Assemblée nationale ; que rien ne suspende l'exécution des lois, la perception des impôts et le mouve-

ment de la chose publique. Citoyens, soyez unis, et par cette union, formez une chaîne indissoluble ; regardez comme vos ennemis, comme les ennemis de la France, ceux qui voudraient faire naître parmi vous des divisions ; et que toutes les rivalités, toutes les aigreurs personnelles disparaissent devant l'intérêt de la patrie. C'est surtout dans les occasions périlleuses qu'on reconnaît les gens de bien, et qu'on démasque les hypocrites, les faux citoyens qui intriguent sourdement, et ces pervers déclarés, qui, sous un voile sacré, cachant leurs passions irritées, voudraient armer de poignards la religion de la charité. Ne vous permettez aucune violence contre eux ; mais, par une contenance intrépide, électrisez les faibles, faites rougir les lâches et trembler les traîtres. Il est des hommes à qui leur caractère sans consistance fait perdre tout droit à la qualité glorieuse de citoyens. Dans les momens de crise, ce sont des êtres dangereux ; et s'ils étaient revêtus de fonctions publiques, je dirais : Ces hommes nuls sont des perfides, car les dangers de la patrie leur commandent de s'élancer sur la brèche.

« Soyons unis, calmes et fiers : nous serons inébranlables ; n'oublions pas que nous avons juré de vivre libres ou de mourir. Plutôt nous enterrer sous les débris fumans de la patrie, que de jamais rentrer dans l'esclavage. »

Avec Camus, Liancourt et Pétion, je fus envoyé par l'Assemblée nationale aux Tuileries pour haranguer huit ou dix mille personnes qui s'y étaient réunies. Qu'importe, leur disais-je, la fuite d'un parjure dont on peut très bien se passer ? souvenez-vous de ce que vous fûtes le 14 juillet ; allez dans vos sections dire à vos concitoyens de rester armés, fiers et tranquilles.

Comme Paris était beau dans ce jour et les suivans ! jamais on n'y vit un tel calme. Comme l'Assemblée était majestueuse, lorsqu'après avoir pris les mesures nécessaires pour que rien n'arrêtât la marche du gouvernement, elle passa à l'ordre du jour, pour traiter paisiblement une matière étrangère à cette race royale, qui sans doute croyait avoir laissé Paris en proie à la guerre civile ! Non, rien ne peut peindre la joie que fit éclater ce fameux passage à l'ordre du jour qui devait retentir dans toute l'Europe. Lorsqu'on eut la simplicité de ramener le transfuge, qu'il fallait pousser hors de la frontière, en lui fermant à jamais les portes de la France, le peuple avait encore le sentiment de sa dignité. Partout où passait la voiture, défense était faite de se découvrir, et des secrétaires de bureaux, accourus sans leurs chapeaux, furent obligés d'y suppléer en nouant leurs mouchoirs autour de leur tête. Je fus encore du nombre des députés qu'envoya l'Assemblée nationale à l'arrivée du transfuge. C'était, disait-on, pour empêcher que le peuple ne mît en pièces les gardes-du-corps placés sur le devant de la voiture. Louis XVI nous dit qu'il avait voulu seulement aller à Montmédi. Quel qu'ait été son projet, l'exécution était une perfidie. À cet égard, les mémoires de Bouillé, son général, et de Bertrand de Molleville, son ministre, suffiraient pour établir les preuves de la complicité du roi avec les ennemis de la France et dresser l'acte d'accusation de la cour.

Un roi est à mon avis une superfétation politique ; la fuite de Louis XVI me parut l'époque offerte par la Providence pour établir la république, et tant de gens qui l'ont répété depuis me traitaient alors de visionnaire forcené. Voilà pourquoi dans l'Assemblée j'attaquai le système de l'inviolabilité, voulant que les droits et le bonheur du peuple fussent seuls inviolables. En conséquence, je demandai que le roi fût mis en jugement ; mais le ca-

ractère versatile de la nation, et surtout des Parisiens, n'offrait déjà plus le même enthousiasme. Vinrent ensuite les réviseurs de la constitution, qui la rendirent un peu plus mauvaise. Que Dieu pardonne à Thouret, le premier en talent de tous les avocats, parmi lesquels il y avait tant de praticiens et si peu de publicistes ! Thouret, qui a été si indignement égorgé, fut l'instrument des réviseurs. Alors Pétion, Brissot, Noailles, et quelques autres, réunis chez Clavière, nous examinions ce que pouvaient leur opposer à la tribune ceux d'entre nous qui étaient membres de l'Assemblée. Tentatives infructueuses : forts par les raisons, nous fûmes vaincus par le nombre. Il nous resta pour consolation (comme bien des fois depuis) de dire après Lucain : Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni. Lorsqu'on décréta que le roi, en acceptant la constitution, prêterait le serment, je m'écriai au milieu de l'Assemblée : Quelle confiance pourront vous inspirer les sermens d'un parjure ?

Duquesnoy, dans son Ami des Patriotes, remarque avec un peu d'humeur que quand Louis XVI vint à l'Assemblée annoncer son acceptation, ma physionomie contristée décelait les sentimens qui m'agitaient ; et il a raison.

Àla fin de l'Assemblée constituante parut mon Adresse à la seconde législature, remplie de vérités énergiques, et qui, distribuée aux nouveaux représentans, circula ensuite dans toute la France. Arrivé à Blois, j'appris bientôt les détails clandestins de ce que faisait la cour pour franchir les bornes imposées au pouvoir exécutif. Le Conseil général du département, dont j'étais président, adressa, sur ma demande, à l'Assemblée nationale, une réclamation vigoureuse contre ces empiétemens ; la lecture de cette pièce causa, dans l'Assemblée, un tapage épouvantable,

parce que les uns en voulaient l'insertion au procès-verbal, les autres s'y opposaient. La cour, sachant que j'en avais été le provocateur et le rédacteur, vomissait sur moi son venin dans les journaux qu'elle soudoyait et qu'elle envoyait gratuitement aux administrations.

Mais enfin arriva le 10 août : Exemple au peuple, dit la légende de la médaille frappée en mémoire de cet événement. Au reçu du paquet que m'apporta le courrier, je convoquai sur-le-champ les trois administrations du département, du district et municipale. Dans l'intervalle de leur réunion, je rédigeai une réponse au président de l'Assemblée nationale, et une proclamation aux administrés, pour annoncer la suspension des fonctions royales. Je passai la nuit à faire composer et à corriger les épreuves ; le lendemain, j'en fis inonder le département ; et quoique le Blaisois soit peut-être la contrée de la France où l'on trouve le moins de caractère, tout fut électrisé, et la république, établie par le fait, y fut proclamée par anticipation.

Les élections arrivent ; le vœu unanime du corps électoral que je présidais à Vendôme m'envoie à la Convention nationale. Sieyes, qui s'y rendait, me joint à la poste d'Étampes, et me témoigne qu'il fonde peu d'espérance sur l'Assemblée dont nous sommes élus membres ; la suite a prouvé qu'il avait raison. Après la vérification des pouvoirs, on envoya à l'Assemblée législative, présidée par François de Neufchâteau, une députation dont j'étais l'orateur, pour annoncer que la Convention nationale s'était constituée. Dès la première séance, je déclare à divers membres que je vais demander l'abolition de la royauté et la création de la république ; ils pensent que le moment est inopportun et m'engagent à suspendre : Collot d'Herbois me prévient

et se borne à énoncer cette proposition ; je m'empresse d'en développer les motifs. On recueillit surtout de mon discours ces paroles : l'Histoire des rois est le martyrologe des nations. Sur ma rédaction, la royauté fut abolie le 21 septembre 1792, et j'avoue que pendant plusieurs jours l'excès de la joie m'ôta l'appétit et le sommeil.

Devenu membre du comité diplomatique, je formai des liaisons avec Genêt, connu par ses talens diplomatiques et littéraires, aujourd'hui marié dans les États-Unis, où il a épousé la fille du général Clinton ; et avec Lebrun, ministre des affaires étrangères, assassiné judiciairement. Villette, membre de ce comité, est mort de maladie. Outre Genêt, Rewbell et moi sommes les seuls existans. Tous les autres ont été traînés à l'échafaud, Guadet, Kersaint, Brissot, etc., etc., et jusqu'à ce fou d'Anacharsis Clootz, si connu par ses impiétés et ses rêveries.

Bientôt s'ouvre la discussion sur le procès du roi ; mon discours imprimé est un tableau épouvantable des maux causés par le despotisme et de la mauvaise foi du ci-devant roi ; j'y conclus en demandant qu'on supprime la peine de mort, et que Louis XVI, profitant le premier de cette loi, soit condamné à vivre pour être livré à ses remords, si les rois peuvent en avoir. Cent fois on a débité que malgré mon absence lors du jugement, de Chambéry, où j'étais en mission, j'avais, avec mes collègues, écrit pour demander que Louis XVI fût condamné à mort ; notez qu'en affirmant le contraire, je ne prétends pas émettre une opinion sur ceux qui ont voté de cette manière ; ils remplissaient la pénible fonction de jurés de jugement, et je dois croire qu'ils ont suivi la voix de leur conscience. J'ai dédaigné de répondre. Le vénérable et savant Moïse, ancien évêque de Saint-Claude, connu par ses

ouvrages sur les langues orientales, et surtout par sa continuation de l'ouvrage de Bullet, en réponse aux incrédules, recueillit les preuves du contraire, et ses observations irréfragables sur cet objet, furent insérées dans les Annales de la religion. Après avoir cité et le Moniteur, et le Bulletin, et le journal de Fauchet, qui, comme moi membre de la Convention, me compte dans l'énumération des évêques qui n'ont pas voté la mort, parce qu'il savait la vérité, il insère la lettre elle-même qui est la pièce probante. Lorsque la première rédaction de cette lettre par mes collègues fut présentée à ma signature, je refusai d'y souscrire, attendu qu'elle demandait que Louis fût condamné à mort. Alors on en substitua une autre dans laquelle effectivement les mots à mort ne se trouvent pas. On peut la voir aux archives d'où M. Moïse en a tiré une copie certifiée par Camus. Mais, ce qui est remarquable, c'est que pour avoir supprimé ces mots, les commissaires furent dénoncés aux Jacobins, dont la tribune était alors vouée à l'exagération la plus outrée, et Jean-Bon-Saint-André jugea à propos de prendre notre défense.

Cette digression m'a fait anticiper sur d'autres événemens.

Les sociétés constitutionnelles de Londres, Sheffield, Belfast, etc., avaient écrit à la Convention nationale pour la féliciter. Des députations d'Anglais, d'Irlandais, étaient venues à sa barre lui présenter les mêmes félicitations. La plus remarquable fut celle de Frost et de Barlow, l'un des premiers écrivains de l'Amérique, auteur de divers ouvrages, et surtout de l'excellent poëme épique de Colombus, dont il a publié une édition nouvelle par-delà les mers, où mon amitié l'a suivi. Ils venaient offrir six mille paires de souliers pour les défenseurs de la patrie ; j'étais alors pré-

sident ; on me permettra d'insérer ici une de leurs adresses et ma réponse :

La Société constitutionnelle de Londres à la Convention nationale de France.

« Mandataires d'un peuple souverain et bienfaiteurs de l'espèce humaine ;

« Nous nous trouvons heureux que la révolution française ait acquis un degré de perfection qui nous permette de vous donner ces titres, les seuls qui conviennent à de véritables législateurs. Les époques successives de votre régénération politique ont toutes ajouté quelque chose aux triomphes de la liberté ; et la glorieuse victoire du 10 août a enfin préparé les voies à une constitution qui, nous l'espérons de vos lumières, sera fondée sur les bases de la nature et de la raison.

« En considérant par quel amas d'impostures on s'est efforcé d'obscurcir l'esprit humain, vous ne pouvez être surpris de l'opposition que vous avez éprouvée de la part des tyrans et des esclaves. Ces deux classes d'individus ont employé contre vous les mêmes moyens. Hélas ! dans la combinaison des misères humaines, l'ignorance est en même temps la cause et l'effet de l'oppression et l'obéissance servile.

« Ce qui se passe journellement prouve que vous avez conquis l'opinion de tous les peuples placés près de vous sur le continent, que vous avez réellement pour amie la majorité de ces nations, que leur apparente inimitié n'est qu'une suite passagère de la violence exercée sur elles par leurs gouvernemens, et qu'elles n'attendent que le moment où vos armes les auront affranchies de la nécessité de vous combattre.

« La situation des Anglais est moins déplorable. La main de l'oppression n'a pas encore osé leur ravir entièrement la liberté d'écrire, ni vous attaquer ouvertement. Tout de feu pour la cause que vous soutenez, nous vous faisons passer nos vœux les plus ardens, pour qu'il ne manque rien à vos progrès et à votre réussite.

« C'est en effet une cause sacrée ; nous la suivons avec amour, comme le gage du bonheur d'un peuple dont la nature a voulu faire notre ami, puisqu'elle en a fait notre plus proche voisin. Notre confiance s'y attache comme au lien d'une union fraternelle entre toutes les branches de la famille humaine, union à laquelle, si nos espérances ne sont pas vaines, nos compatriotes seront des premiers à concourir. Notre gouvernement a encore le pouvoir et peut-être la volonté de stipendier des plumes vénales pour nous contredire ; mais nous croyons, dans la sincérité de nos cœurs, exprimer les sentimens de la majorité de la nation anglaise. Un long système d'imposture a fatigué cette nation, et de folles guerres l'ont épuisée. Elle a appris à réfléchir que ces fleaux doivent l'être à des combinaisons que la nature réprouve, qui modifient la société d'après ses relations factices avec le gouvernement, et qu'ils ne sont point le résultat de la disposition naturelle des peuples, sous le rapport de leur situation respective.

« Continuez, législateurs, de travailler au bonheur des hommes. Nous participerons à vos bienfaits ; mais la gloire vous en appartiendra tout entière. C'est le prix de votre persévérance ; c'est la récompense de la vertu. Les étincelles de liberté qui s'étaient conservées en Angleterre pendant plusieurs siècles, pareilles aux lueurs de l'aurore boréale, ne servirent qu'à rendre visible au reste de l'Europe l'obscurité qui le couvrait. Une lumière

plus vive, image de la véritable aurore, jaillit du sein des républiques américaines ; mais son éloignement l'empêchait d'éclairer notre hémisphère. Il fallait, si la sagesse de votre langue nous permet d'achever ce parallèle, il fallait, disons-nous, que rayonnante de tous les feux du soleil au milieu de son cours, la révolution française déployât soudain, au centre de l'Europe, le résultat pratique des principes que la philosophie avait semés dans l'ombre de la spéculation, et que confirme partout l'expérience. Partout son influence dissipe les nuages des préjugés, révèle les secrets du despotisme de tout genre, et crée à l'homme un nouveau caractère.

« D'autres marcheront bientôt sur vos traces dans cette carrière d'utiles changemens, et les nations, sortant de leur léthargie, s'armeront, pour revendiquer les droits de l'homme, de cette voix toute puissante à laquelle des hommes ne sauraient résister. »

Réponse du président de la Convention.

« Fiers enfans d'une nation qui a illustré les deux mondes et donné de grands exemples à l'univers ; vous nous apportez plus que des vœux, puisque le sort de nos guerriers a mérité votre sollicitude ; les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre. Vous aviez des droits à notre estime, vous en avez à notre reconnaissance, et d'ailleurs les hommes libres n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à la nation anglaise.

« Les ombres de Pym, de Hampden, de Sidney, planent sur vos têtes ; et sans doute il approche le moment où des Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne.

« Long-temps la discorde agita ses flambeaux entre l'Angleterre et la France ; l'ambition des rois, fomentant des haines nationales, voulait faire oublier que l'Éternel n'a créé que des frères.

« Vos îles furent autrefois, dit-on, arrachées au continent par un mouvement convulsif du globe ; mais la liberté et l'amitié se replaçant sur les deux rives du détroit qui nous sépare, donnent la main à deux nations faites pour s'estimer et se chérir : la raison a commencé sa course majestueuse, elle ne s'arrêtera plus.

« Généreux républicains, votre apparition au milieu de nous prépare des matériaux à l'histoire ; elle mentionnera le jour où les citoyens d'une nation long-temps rivale, au nom d'une foule de leurs compatriotes, parurent au sein de l'assemblée des représentans du peuple français ; elle racontera qu'à votre aspect tous nos cœurs se dilatèrent.

« Dites à la société qui vous a députés, dites à tous vos compatriotes, que dans vos amis les Français vous avez trouvé des hommes. La Convention nationale vous invite à sa séance. »

Une autre députation solennelle se présenta, celle des Savoisiens, qui, d'après le vote presque unanime recueilli dans toutes leurs communes, sollicitaient leur réunion à la France. Comme président de l'assemblée, ce fut encore moi qui leur répondis.

« Représentans d'un souverain, leur dis-je, ce fut un grand jour pour l'univers, celui où la Convention nationale de France prononça ces mots : La royauté est abolie. De cette nouvelle ère, beaucoup de peuples dateront leur existence politique.

« Depuis l'origine des sociétés, les rois sont en révolte ouverte contre les nations ; mais les nations commencent à se lever en

masse pour écraser les rois. La raison qui resplendit de toutes parts, révèle d'éternelles vérités ; elle déroule la grande charte des droits de l'homme, l'épouvantail des despotes.

« Semblable à la poudre à canon, plus la liberté fut comprimée, plus son explosion sera terrible ; cette explosion va se faire dans les deux mondes, et renverser les trônes, qui s'abîmeront dans la souveraineté des peuples.

« Il arrive donc ce moment où l'orgueil stupide des tyrans sera humilié, où les négriers et les rois seront l'horreur de l'Europe purifiée, où leur perversité héréditaire n'existera plus que dans les archives du crime ! Bientôt enfin on verra cicatriser les plaies des nations, reconstituer, pour ainsi dire, l'espèce humaine, et améliorer le sort de la grande famille.

« De respectables insulaires furent nos maîtres dans l'art social : devenus nos disciples, et marchant sur nos traces, bientôt les fiers Anglais imprimeront une nouvelle secousse qui retentira jusqu'au fond de l'Asie.

« Déjà Malines, Ostende, Mayence, Nice et Chambéry voient le drapeau tricolore flotter sur leurs remparts. La majeure partie du genre humain n'est esclave, disait un philosophe, que parce qu'elle ne sait pas dire non. Estimables Savoisiens, vous avez dit non : soudain la liberté, agrandissant son horizon, a plané sur vos montagnes ; et dès ce moment vous avez fait aussi votre entrée dans l'univers.

« Ne redoutez point les menaces des despotes de l'Europe ; ils assemblent de nouvelles phalanges pour faire la guerre aux principes ; mais cette guerre expiatoire creuse leur tombeau : les efforts des rois sont le testament de la royauté.

« La France esclave était autrefois l'asile des princes détrônés. La France libre est devenue l'appui des souverains détrônés. Elle vient de déclarer, par l'organe de ses représentans, qu'elle ferait cause commune avec tous les peuples décidés à secouer le joug pour n'obéir qu'à eux-mêmes.

« Les statues des Capets ont roulé dans la poussière ; elles se changent en canons pour les foudroyer tous, s'ils osaient se relever et lutter contre la nation. Si quelqu'un tente de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserons sur sa tête : la liberté ne périra chez nous que quand il n'y aura plus de Français, et périssent tous les Français plutôt que d'en voir un seul esclave !

« Généreux Savoisiens, vous désirez vous incorporer à notre république, unir vos destinées aux nôtres, confondre vos droits politiques avec les nôtres : la Convention nationale pèsera, discutera solennellement une demande de cette importance ; mais, quelle que soit sa décision, dans les Français vous trouverez toujours des amis.

« Eh ! tous les hommes ne sont-ils pas frères ? Celui qui parcourt des régions lointaines, peut-il rencontrer un homme sans être en famille, à moins qu'il ne rencontre un roi ?

« Persuadé que pour les peuples, comme pour les individus, les vertus sont la source de la prospérité et du bonheur, développons, vivifions cette justice universelle qui trace aux nations l'étendue de leurs droits et le cercle de leurs devoirs. Que nos bras s'étendent vers les tyrans pour les combattre, vers nos champs pour les cultiver, vers les hommes pour les embrasser, vers le ciel pour le bénir : unis par des liens indissolubles, for-

mons un concert d'allégresse qui augmentera le désespoir farouche des tyrans et l'espoir des peuples opprimés.

« Un siècle nouveau va s'ouvrir ; les palmes de la fraternité et de la paix en orneront le frontispice. Alors la liberté, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines ; et cette partie du globe ne contiendra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers. »

La demande des Savoisiens ayant été renvoyée aux comités diplomatique et de constitution, on me chargea du rapport. « Certes, disais-je, on peut se féliciter d'exister à une époque où les rois ont les peuples pour successeurs. » La nature semblait avoir par anticipation décrété la réunion de ce pays, placé au revers des Alpes, ayant nos mœurs et notre langue. Sur mon rapport, quatre députés (et j'étais du nombre) furent envoyés en Savoie, pour consommer la réunion par l'organisation du département du Mont-Blanc. Au nom de la Convention, je supprimai le Sénat de Chambéry et l'administration générale ; puis je les maintins comme autorité provisoire, jusqu'à ce que les élections eussent établi de nouveaux magistrats.

Des œuvres de bienfaisance et des travaux littéraires servirent d'intermède aux travaux politiques. Tandis que Barlow, venu avec nous en Savoie, appelait les Piémontais à la jouissance de leurs droits, un opuscule par lequel j'invitais les Valaisans à secouer le joug de leurs oligarques, fit trembler ces derniers.

Je publiai dans les deux langues, italienne et française, une brochure pour dissiper les inquiétudes répandues au-delà des Alpes sur le sort de la religion ; devais-je croire qu'après tant d'efforts pour la faire aimer, un de ces hommes hideux, vomis par

la Convention dans les temps de délire (Albite), viendrait porter l'épouvante au milieu des bons Savoisiens, blasphémer la religion, incarcérer les prêtres, les solliciter à l'apostasie, abattre les clochers, etc., etc.

À Chambéry, je cherchai des détails sur le compte de madame de Varens : elle y est morte en laissant une réputation conforme à l'idée peu honorable qu'on a pu s'en former d'après le récit scandaleux de Jean-Jacques. Je visitai la petite maison que celui-ci habitait aux Charmettes ; mais ce qui paraîtra étrange et qu'on ignore, c'est qu'il y avait une très petite chapelle, au-dessus de laquelle étaient écrits en gros caractères sur une planche (et je l'ai vue) ces mots du pseaume 54 : « Ecce elongavi fugiens : et mansi in solitudine ; quoniam vidi iniquitatem et contradictionem in civitate. »

La Convention nationale ayant décrété la réunion du comté de Nice et de la principauté de Monaco, sous le nom de Département des Alpes maritimes, je fus chargé de m'y rendre pour l'organiser ; je supprimai la petite Convention de Monaco, composée de treize membres, dont les procès-verbaux imprimés seront un jour recherchés ; elle a entre autres rendu un décret portant suppression du deuil, attendu que dans ce petit pays il avait un caractère féodal et variable suivant la qualité des individus.

J'avais paru un moment à l'armée des Alpes que commandait Kellermann ; étant à Nice, j'allai visiter celle d'Italie. Je suis tenté de rire en me rappelant qu'au camp de Brau, au-dessus de Sospello, j'ai, sous le canon piémontais, parcouru à cheval et en habit violet les rangs des divers bataillons, et que je les ai tous harangués. Cette armée avait été commandée par deux généraux massacrés judiciairement, Biron et Brunet. De sa prison, le premier

m'a écrit une longue lettre, par laquelle il m'annonçait que ses mémoires manuscrits, déposés en main sûre, paraîtraient après sa mort, et cependant je n'ai rien vu.

Rentré dans la Convention nationale, je publiai le rapport de ma mission, que j'aurais pu intituler : Voyage dans les Alpes maritimes ; car il contient des détails très curieux sur cette contrée. Il y a dans l'imprimé une phrase que je désavoue, de même que dans le discours que j'adressai aux administrations du département des Alpes maritimes. À mon retour je ne reconnaissais plus cette assemblée si majestueuse, lorsque, pour ainsi dire sous le feu des batteries prussiennes qui étaient en Champagne, nous fondâmes la république. Divisée en factions, qui tour à tour s'envoyaient à l'échafaud, et qui, suivant l'expression de Danton, avaient mis l'assemblée en coupe réglée, la Convention n'avait plus de régulateur : témoin le 31 mai 1793 et les jours suivans. Un brigand de mon pays, nommé Mallarmé, était président ; soit affaires, soit maladies, dans plusieurs séances, il se fit suppléer par des ex-présidens, entre autres Hérault de Séchelles. On a prétendu qu'à la procession ridicule que Barrère proposa pour fraterniser avec le peuple, Hérault était complice des factieux, et que sa présidence par interim était une affaire concertée. C'est un mensonge, car il n'occupait le fauteuil que sur mon refus, refus motivé par des douleurs de poitrine et une extinction de voix. Cependant je me repentis de n'avoir pas fait un effort pour cette séance, quand je sus qu'Henriot, voyant les députés, avait dit : Canonniers, à vos pièces.

Hérault toléra cet attentat. À sa place, emporté par le sentiment d'un juste courroux, j'aurais peut-être fait saisir Henriot, ou j'aurais été massacré plutôt que de laisser ainsi outrager la

Convention : et toutefois je n'ose assurer que dans l'état où étaient les choses, il n'ait été plus prudent de dissimuler ; c'est le parti que prit Hérault.

La postérité, arrivée pour l'Assemblée constituante, lui a décerné une place honorable dans les annales des nations ; il y avait des brigands, que j'ai trop maltraités dans mon discours sur le jugement du roi, mais en petit nombre et inaperçus dans cette réunion d'hommes, chez qui l'éclat des vertus, des talens, des lumières, s'embellissait encore par cette aménité de caractère, ce ton d'éducation cultivée, alors aussi commun que présentement il est rare. Après dix-neuf ans d'orages, les membres survivans de cette assemblée se considèrent comme une famille ; leurs liens se ressèrent à mesure qu'ils voient la mort moissonner au milieu d'eux, et quelle qu'ait été la disparité de leurs opinions, les sentimens d'estime et d'affection les identifient.

L'Assemblée conventionnelle, à plusieurs égards, présentait l'inverse de la constituante ; elle existait encore lorsque moi-même j'imprimai qu'elle contenait « deux ou trois cents individus qu'il fallait bien n'appeler que scélérats, puisque la langue n'offrait pas d'épithète plus énergique. » Les impiétés, les injustices, les assassinats dérisoirement juridiques, commis sous son règne, sont la source de tous nos maux ; je ne connais rien de plus fou, de plus impolitique que d'avoir voulu greffer le républicanisme sur l'impiété, c'est-à-dire sur ce qui lui est le plus opposé, au lieu de montrer partout la sainte alliance du christianisme et de la démocratie, comme l'a très bien fait le pape actuel Pie VII, dans une homélie imprimée qu'il prononça le jour de Noël 1797 dans sa cathédrale d'Imola. Trop peu éclairée pour sentir cette heureuse liaison, la majorité des français se croyait

placée entre sa conscience et la liberté ; en pareil cas elle ne dut pas balancer sur le choix.

Et de quoi se composait donc cette majorité de la Convention nationale qui décrétait ? d'hommes féroces et surtout d'hommes lâches. Et que faisait donc la minorité pour s'y opposer ?..... Cette questionne peut s'adresser à l'auteur de ces Mémoires : ses preuves sont faites ; il avait exposé sa tête. Mais, avec le vertueux Baudin (des Ardennes), sur la tombe duquel sont épars les regrets de la vertu et de l'amitié, à mon tour je pourrais vous dire : Et vous, censeurs si courageux quand il n'y a pas de dangers, où étiez-vous et que faisiez-vous ? combien d'entre vous qui alors dans les clubs, les comités révolutionnaires, etc., hurlaient contre la religion et ses ministres ? que faisiez vous surtout, habitans de Paris, qui, à des époques différentes, fûtes complices de conspirations dont le but était d'égorger et de piller ?

Au reste, Necker l'a dit avant moi ; rien de plus brave que les Français sur le champ de bataille, rien de plus lâche dans les fonctions civiles : à peine en trouve-t-on quelques uns ayant un caractère fortement dessiné. Promenez vos regards autour de vous sur ces grands républicains qui captaient avec des mots la faveur populaire ; aujourd'hui adulateurs si vils qu'on cherche inutilement des expressions propres à les peindre.

Dans cette Convention, il y avait encore du courage ; quand un danger imminent menaçait son existence, à l'instant éclatait de toutes parts dans son sein une énergie qui bravait tous les dangers. Elle renfermait des hommes hideux, et que l'enfer semblait avoir vomis comme indignes même de ce séjour d'horreur ; mais on a prodigieusement exagéré le nombre de ceux qui s'enrichirent par des exactions et des péculats. À peine en ce genre y

trouve-ton vingt coupables. Beaucoup de conventionnels sont actuellement aux prises avec la faim ; et je terminerai cet article en rappelant le nom de l'honnête et religieux Albouys, de Cahors, père d'une famille assez nombreuse, qui, dans les temps même de cette assemblée dont il était membre, est mort de misère..... oui, de misère.

Lorsqu'à travers les délires politiques on put entrevoir le moment de faire triompher des idées plus saines, dans une séance où fut reçu comme ambassadeur suédois le baron de Staël, je proposai une déclaration du droit des gens. C'est peut-être la première qu'on ait faite ; elle fut couverte d'applaudissemens : j'y avais consacré les principes éternels de la liberté des peuples.

La Voici :

Déclaration du droit des gens.

« Article 1. Les peuples sont entre eux dans l'état de nature ; ils ont pour lien la morale universelle.

« Art. 2. Les peuples sont respectivement indépendans et souverains, quel que soit le nombre d'individus qui les composent, et l'étendue du territoire qu'ils occupent.

« Cette souveraineté est inaliénable.

« Art. 3. Un peuple doit agir à l'égard des autres comme il désire qu'on agisse à son égard ; ce qu'un homme doit à un homme, un peuple le doit aux autres peuples.

« Art. 4. Les peuples doivent en paix se faire le plus de bien, et en guerre le moins de mal possible.

« Art. 5. L'intérêt particulier d'un peuple est subordonné à l'intérêt général de la famille humaine.

« Art. 6. Chaque peuple a droit d'organiser et de changer les formes de son gouvernement.

« Art. 7. Un peuple n'a pas le droit de s'immiscer dans le gouvernement des autres.

« Art. 8. Il n'y a de gouvernemens conformes aux droits des peuples que ceux qui sont fondés sur l'égalité et la liberté.

« Art. 9. Ce qui est d'un usage inépuisable ou innocent, comme la mer, appartient à tous, et ne peut être la propriété d'aucun peuple.

« Art. 10. Chaque peuple est maître de son territoire.

« Art. 11. La possession immémoriale établit le droit de prescription entre les peuples.

« Art. 12. Un peuple adroit de refuser l'entrée de son territoire et de renvoyer les étrangers quand sa sûreté l'exige.

« Art. 13 Les étrangers sont soumis aux lois du pays, et punissables par elles.

« Art. 14. Le bannissement pour crime est une violation indirecte du territoire étranger.

« Art. 15. Les entreprises contre la liberté d'un peuple sont un attentat contre tous les autres.

« Art. 16. Les ligues qui ont pour objet une guerre offensive, les traités ou les alliances qui peuvent nuire à l'intérêt d'un peuple, sont un attentat contre la famille humaine.

« Art. 17. Un peuple peut entreprendre la guerre pour défendre sa souveraineté, sa liberté, sa propriété.

« Art. 18. Les peuples qui sont en guerre doivent laisser un libre cours aux négociations propres à ramener la paix.

« Art. 19. Les agens publics que les peuples s'envoient sont indépendans des lois du pays où ils sont envoyés, dans tout ce qui concerne l'objet de leur mission.

« Art. 20. Il n'y a pas de préséance entre les agens publics des nations.

« Art. 21. Les traités entre les peuples sont sacrés et inviolables. »

Le comité de salut public crut que ces principes proclamés en face de l'Europe aigriraient les despotes avec lesquels on voulait négocier, et le lendemain, au nom de ce comité, Merlin, tout en faisant l'éloge de l'ouvrage, déclara que la tranquillité de l'Europe était intéressée à ce que l'on rapportât l'arrêté qui en ordonnait l'impression ; des journalistes y suppléèrent.

Depuis lors je bornai mes travaux politiques à mon cabinet ; seulement il m'arriva, dans les premiers temps d'existence de l'Institut, de lire un extrait de mon ouvrage manuscrit sur les progrès des sciences politiques. On le vanta, mais on trouva que je disais des vérités trop dures, et comme on voulait qu'il fût lu en séance publique, il fallut, pour satisfaire au vœu de mes collègues, le mutiler ; il fut applaudi, mais on y trouva encore des passages trop rudes ; et pour l'imprimer dans les Mémoires de l'Institut, il fallut le mutiler de nouveau ; ce qui n'a pas suffi pour

lui obtenir grâce en Espagne, où il servit de prétexte pour faire prohiber tout l'ouvrage.

Je ne connais qu'un concile de l'antiquité où l'on trouve consacrés les principes de la souveraineté du peuple ; c'est celui de Tolède en 633.

Dans un concile provincial tenu à Bourges, je proposai une déclaration authentique sur cet objet ; et comme dans mes Ruines de Port-Royal j'avais exposé ce que des savans de cette école avaient fait pour la liberté, des prêtres dissidens, sous le couvert de l'anonyme (car la perfidie, la bassesse et le crime sont toujours lâches) à la manufacture connue de leurs libelles, c'est-à-dire, chez Leclerc, quai des Augustins, en firent imprimer un contre moi, sous ce titre : « Du projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme, et de propager la doctrine de la souveraineté du peuple. In-8°. » Ce plat libelle, fabriqué, dit-on, par Jallabert, grand-vicaire de Paris, avait deux buts : 1° c'était à la veille du concile de 1801 : les dissidens voulaient en empêcher la tenue, qui eut lieu malgré eux ; 2° le Corps législatif me proposait pour candidat au Sénat ; ils voulaient empêcher mon élection.

En tout pays un très petit nombre d'hommes s'occupe à mériter les places, le très grand nombre à les obtenir ; trois fois des généraux me furent préférés, et trois fois, après l'intervalle de huit mois entre ses sessions, le Corps législatif me replaça sur le rang des candidats avec une bienveillance qui est le plus beau fleuron de ma carrière politique, et qui assure à mes anciens collègues de véritables droits à mon attachement. Mais dans le Sénat on faisait circuler sourdement contre moi deux motifs de réjection, mon attachement à la religion et au républicanisme. On

rappelait que naguère, portant la parole au nom du Corps législatif, dans un discours au gouvernement, je m'étais exprimé avec cette crudité de caractère qui ne compose jamais sur les principes de liberté. C'est, j'ose le dire, la dernière fois qu'on a tenu ce langage au chef de la nation.

Mes sentimens religieux formaient un plus grand obstacle à mon admission. De quelle défaveur long-temps je fus entouré, de quelle amertume je fus souvent abreuvé par certaines gens, se disant philosophes, qui parlent sans cesse de tolérance ! Elle est toujours sur leurs lèvres et jamais dans leurs actions, quand il s'agit d'un homme qui a de la piété. Cette conduite est une persécution réelle, sous quelque nom qu'on la déguise, et de quelque prétexte qu'on la colore.

Les mêmes qui m'avaient fait autrefois la grâce d'accepter de bons offices de la part d'un évêque, me faisaient ensuite un crime de cette qualité ; et quoiqu'on eût détruit les corporations, ils semblaient les recréer de fait, pour condamner à l'exhérédation civile des prêtres courageux, sans lesquels..... Mais revenons à mon sujet.

Sachant que mon caractère épiscopal et ma conduite religieuse étaient mis en avant, pour me repousser du Sénat, je pouvais assurément, sans être taxé de lâcheté ni d'ambition, garder le silence ; je voulus au contraire qu'au Sénat on fût instruit de l'invariabilité de mes principes religieux et de la résolution d'y joindre toujours, comme ecclésiastique, les actes extérieurs que je regardais comme des devoirs : j'écrivis au président Sieyes la lettre que voici :

« Citoyen, en vous écrivant, je m'adresse au sénateur et à l'ami. Vous étiez hier trop pressé pour que je pusse développer ma réponse à votre question ; ma lettre servira de supplément. J'ose croire qu'après l'avoir lue vous m'accorderez un degré de plus dans votre estime.

« Il est, disiez-vous, des sénateurs (et je sais que vous n'êtes pas du nombre) chez qui le désir de concourir à mon adoption dans le Sénat, est combattu par la crainte que je continue des fonctions ecclésiastiques.

« Je me félicite d'avoir fait une démission qui me décharge du fardeau d'un diocèse ; mais si cette opération n'était pas consommée, la crainte qu'on ne l'attribuât à des vues ambitieuses suffirait pour me la faire ajourner. Telle fut ma réponse, l'an dernier, en apprenant que certaines personnes attachaient leurs suffrages en ma faveur à une démarche de cette nature.

« J'ai beaucoup entendu parler de tolérance ; je l'ai constamment pratiquée envers mes semblables, quelle que fût entre eux et moi la disparité de sentimens religieux ; partout je la trouve sur les lèvres et presque nulle part dans les actions. Vous savez de quelle défaveur je fus long-temps entouré, de quelle amertume je fus abreuvé par des hommes qui osaient se parer du nom de philosophes. Je suis loin cependant de dire qu'une telle conduite est une tolérance philosophique, car je ne connais rien de moins philosophe, comme de moins religieux, que l'intolérance ; mais cette conduite est une persécution réelle, sous quelque nom qu'on la déguise, quelque soit le prétexte dont on la colore.

« Si quelques hommes prétendent subordonner ma nomination, je ne dis pas à l'abandon des principes qui me sont chers, et qu'on veut bien me laisser, mais à l'omission des actes qui en sont la conséquence, cette injustice de leur part ne m'arrachera pas une lâcheté ; ils peuvent appliquer ailleurs des suffrages que je suis loin de leur demander. Ce serait pour eux un triomphe, s'ils pouvaient me faire dévier un moment de la ligne que j'ai suivie ; je ne veux pas acquérir ce titre à leur mépris : j'épargnerai ce chagrin à mes amis, je déroberai ce plaisir à mes ennemis.

« Quand on a bravé les dangers de la déportation et de l'échafaud, on peut défier les pervers. J'ai sacrifié à ma religion, à la république, repos, santé, fortune ; mais je ne ferai pas le sacrifice de ma conscience. J'ai dit dans un écrit que l'univers n'est pas assez riche pour acheter, ni assez puissant pour forcer ma volonté. Je sais souffrir, je ne sais pas m'avilir ; je conserverai jusqu'au dernier soupir ma fierté et mon indépendance.

« J'aurai soin que ma lettre vous soit remise avant la séance dans laquelle le Sénat fera son élection ; cela importe à ma conscience, à ma délicatesse, à mon honneur, à mon repos.

« Salut et attachement. »

C'est ainsi que je renforçais moi-même les obstacles à mon admission.

Néanmoins, après avoir été membre de trois assemblées politiques, après avoir siégé avec deux mille six cents législateurs qui, à la vérité, n'étaient pas tous des Solons ni des Lycurgues ; après treize ans de travaux inouïs dans les affaires publiques, à ma grande surprise, je fus élu sénateur par le concert courageux des patriotes. Clément de Ris, malade, se fit porter à la séance pour

voter avec eux ; l'amitié reconnaissante n'oublie jamais un trait de ce genre.

Entré dans une carrière nouvelle, quelle fut ma douleur lorsque je vis éliminer du Corps législatif à peu près tous ceux qui s'étaient déclarés en ma faveur ! Quel était leur crime ? d'être républicains. Si jamais on écrit l'histoire du Sénat, on saura (et le public le sait déjà) que ce corps qui devrait être si auguste, n'a guère été jusqu'ici que le bureau d'enregistrement des volontés d'un tripot qu'on appelle la réunion. On n'arrive aux séances du Sénat que pour faire ce qui est fait, et le Sénat est toujours hors de lui-même. À l'idée de Sénat conservateur devaient s'associer des idées imposantes, et sur elles devaient reposer les espérances nationales.

Qu'a-t-il conservé ? rien que le traitement de ses membres. Son histoire, que je traite séparément, est en abrégé dans celle du turbot de Domitien.

L'expression de sénatus-consulte, qui] était ensevelie dans l'antiquité, en a été exhumée pour l'appliquer chez nous à des actes dont le premier, digne des temps de Sylla, de Marius, fut un arrêt de proscription arbitraire contre des hommes qui pouvaient être coupables, mais qu'il fallait livrer aux tribunaux. De tous les sénateurs qui ont concouru à cet acte et à d'autres postérieurs dans le même genre, en est-il un seul qui consentît à être ainsi jugé et condamne sans être entendu ? J'étais en Angleterre, près d'Oxford, quand parut le sénatus-consulte organique, qui établit le consulat à vie ; mais j'étais à Paris quand on décida la question de l'hérédité. Je ne révélai jamais ce qui se passait au Sénat ; mais il y a très peu de mes collègues qui se soient fait un devoir de cette réserve. Tout le monde sait, on sait même en pays étran-

ger (car on m'en a parlé à Heidelberg), que consulté individuellement, comme tous les sénateurs, sur la question de l'hérédité, j'écrivis contre ce système et contre le changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature ; et comme on parlait de refondre l'acte constitutionnel, j'émis mon vœu dans une série d'articles qu'il est bon de joindre à mon narré, ainsi que ma lettre d'envoi.

Aux membres composant la commission des dix, établie par le décret du 6 floréal an XII.

Paris, 10 floréal.

« Par votre lettre du 6 de ce mois, vous m'invitez, au nom du premier consul, à émettre ma pensée tout entière sur ce qui peut perfectionner les institutions de la république. C'est d'ailleurs un devoir que m'impose le serment prêté au sein du Sénat. Cette pleine faculté de manifester son vœu est une garantie de plus au bonheur du peuple, et à la stabilité du gouvernement, dont les intérêts sont identiques.

« En parlant de ces principes, ma conscience m'ordonne d'ajouter aux notes incohérentes que je vous transmets, la déclaration :

« 1° Que tout système héréditaire dans le pouvoir exécutif, ainsi que dans le Sénat, tout changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature, sont contraires à mon opinion.

« 2° Que néanmoins je promets la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement. Quand le peuple, devant la majesté duquel

tout doit s'incliner, et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, a parlé, chacun doit obéissance loyale et entière.

« Cette déclaration atteste simultanément mon caractère de citoyen libre et de citoyen fidèle : vouloir l'incriminer ce serait faire l'apologie du parjure, dire qu'une opinion est un délit, que cette liberté d'opinion est illusoire, ou même qu'elle est un piège.

« Absous par la pureté de mes intentions et la doctrine de mon cœur, par mon serment, par votre lettre, je ne veux pas même adoucir la crudité de mon opinion par des éloges qui seraient des hommages à la vérité. Quand on stipule pour les générations contemporaines et futures, on doit faire abstraction des affections individuelles. Par là du moins, il sera bien constaté qu'inaccessible à la crainte et aux espérances, je ne courtise ni la faveur, ni la fortune ; et que ma pensée n'a fléchi à l'aspect d'aucun résultat possible, ni probable, relatif à mon intérêt personnel. J'aurai vécu sans lâcheté ; je veux mourir sans remords. Au sein de la Convention nationale, je proclamai mon attachement aux principes religieux, dans un moment où je croyais prononcer mon arrêt de mort. Pourrais-je ne pas proclamer mes sentimens républicains, lorsque le gouvernement et le Sénat appellent mes observations sur ce qui peut concourir au bonheur de ma patrie, et l'élever à tout ce qu'il y a d'illustre, c'est-à-dire de libre, de juste et d'utile.

« Comme on pourrait un jour travestir mon opinion et la présenter sous de fausses couleurs, je demande que ma lettre soit déposée aux archives du Sénat.

« Agréez, citoyens collègues, les assurances de mon tendre attachement.

« Se propose-t-on de refondre l'acte constitutionnel, ou seulement de rédiger des articles supplémentaires ?

« Le premier serait peut-être le mieux.

« 1. Déclaration des droits et des devoirs du citoyen.

« 2. Déclaration solennelle de la souveraineté du peuple.

« 3. Tous les actes émanés du gouvernement et des autres autorités constituées, intitulés au nom du peuple français, etc.

« 4. Dans les lieux des séances du gouvernement et de toutes les autorités constituées, un emblème qui rappelle la souveraineté et la majesté du peuple.

« 5. La ratification par le peuple des modifications qui seront proposées à l'acte constitutionnel. Son vœu recueilli de manière à constater dans chaque commune l'individualité, la liberté et la majorité des suffrages.

« 6. La liberté individuelle garantie par tous les moyens qui mettent à l'abri des actes arbitraires, que l'autorité administrative, conservant la faculté de décerner des mandats d'amener dans les cas déterminés par la loi, ne puisse jamais prononcer la déportation ni l'ostracisme. Des préfets même usurpent ce droit. L'action judiciaire doit commencer où finit celle de l'autorité administrative.

« 7. La liberté de la presse. Le Sénat et le pouvoir législatif n'ont aucune force qui garantisse leur existence et leur liberté. La force d'opinion les entourera, si la presse est libre.

« 8. Remettre en vigueur l'article qui déclare les sénateurs inéligibles à toute autre fonction publique.

« 9. Faculté au Sénat, comme pouvoir conservateur et modérateur, de se convoquer, de s'assembler, de délibérer sous la présidence d'un de ses membres qu'il aura élu ; conséquemment point d'assemblée délibérante à laquelle n'auraient pas été convoqués tous les membres, et qui placerait le Sénat hors du Sénat.

« Compte rendu au Sénat par sa commission administrative.

« 10. Que toute autorité constituée ait la faculté de dénoncer au Sénat toute loi ou règlement qui violerait la constitution, et au Corps législatif tout règlement qui serait une infraction à la loi.

« 11. Que tout citoyen lésé par la violation de l'acte constitutionnel, puisse également invoquer l'intervention du Sénat.

« 12. Que le gouvernement, le Sénat, le pouvoir législatif, puissent réciproquement, et chacun sur les autres, exercer une sorte de contrôle qui maintienne la balance des pouvoirs, les fasse harmoniser, et prévienne ou réprime leurs empiétemens.

« Nota : Le peu de temps accordé pour répondre au vœu de la commission, ne m'a pas suffi pour fixer mes idées sur les mesures que nécessite cet article,

« 13. Aucune troupe étrangère au service de la république, sans l'aveu du Sénat.

« 14. Les traités de paix, d'alliance, de commerce, les déclarations de guerre, sanctionnés par le Sénat.

« 15. En organisant une haute cour nationale, prendre des jurés dans le Sénat, les juges dans le tribunal de Cassation.

« 16. L'établissement du jury garanti par la constitution.

« 17. Point de tribunaux d'exception, hors ceux de commerce, et les tribunaux militaires.

« 18. Aucune place avec appointement, créée qu'en vertu d'une loi.

« 19. L'ascension aux grades, l'admission aux places, autant qu'il sera possible, déterminées légalement d'après les services rendus et le mérite personnel.

« 20. Que le pouvoir législatif décrète annuellement la liste civile du gouvernement, statue sur les emprunts, les subsides, l'application des fonds publics ; qu'il en connaisse l'emploi par des comptes annuels détaillés, appuyés de pièces justificatives et rendus publics.

« 21. Initiative des lois, accordée au Corps législatif, ainsi qu'au gouvernement.

« 22. Reprendre le système administratif des départemens, d'après les vues de l'Assemblée constituante, sauf la suppression des districts ; et au lieu de procureurs syndics nommés par les départemens, un commissaire nommé par le gouvernement près de chaque administration.

« 23. Établissement dans chaque lycée d'une chaire des sciences sociales, comprenant le droit des gens et le droit public. »

Un autre de mes collègues (Lambrechts) écrivit dans le même sens. Lanjuinais, à qui certaines gens décernent l'honneur de cette opposition, était dans son lit ; il ne voulut pas même écrire. Je fais cette remarque uniquement pour rétablir la vérité des faits ; car Lanjuinais, que j'estime et que j'aime, n'a pas varié dans ses principes. Quand la question de l'hérédité fut soumise au scrutin, avant d'y procéder, seul je réitérai hautement mon opposition, et je demandai de nouveau que ma lettre fût déposée aux archives, en énonçant toutefois que je serais soumis respectueusement à la volonté manifestée du peuple. Il est le créateur, ses magistrats sont des créatures. L'impérialité héréditaire fut proclamée solennellement dans les rues de Paris, au milieu du silence le plus morne.

Les journaux publièrent le lendemain que toute la capitale avait retenti d'acclamations. Je défie quiconque de nier ces faits qui donnent la mesure de l'effronterie des gazetiers, et de la confiance que doivent inspirer leurs récits.

D'après ce qu'on vient de lire, on conclura justement que, si l'impérialité produit d'heureux résultats, je n'ai aucune portion de reconnaissance ni de gloire à réclamer ; si elle en produit de mauvais, personne n'a droit de m'inculper. J'ai prêté le serment, et l'on peut compter sur ma fidélité plus que sur celle des flagorneurs qui assiègent la puissance pour capter ses faveurs. La raison en est simple : n'ayant jamais marché sous la bannière de personne, j'obéis à ma conscience ; les adulateurs obéissent à leur ambition. Si (ce qu'à Dieu ne plaise, et ce qui heureusement n'arrivera pas), si les Bourbons rentraient en France, à l'instant je la quitterais pour me soustraire à leur vengeance. Dans la liste trouvée chez le stadhouder, par Alquier, et qu'il a publiée, on voit

quel sort était réservé aux patriotes par les puissances coalisées. J'y suis dévoué à la roue. Voilà un échantillon de ce que j'aurais à attendre de la race déshonorée des Bourbons.

Revêtu de la toge sénatoriale, j'ai pensé comme Cicéron : Nemo aut in dicendo liberior, aut ad libertatem civium tuendam paratior esse debet senatore.

Cette liberté, j'en ai usé ; ce devoir, je l'ai rempli ; ma conduite en fournit une nouvelle preuve à l'occasion du décret du 1 mars 1808, qui rétablit des majorats, une noblesse héréditaire et des titres héraldiques.

Le Sénat n'avait pas à délibérer sur un acte dont on lui donnait seulement communication ; mais il s'était hâté de faire rédiger une adresse de félicitation, contre laquelle je votai seul, le 12 du même mois. L'importance qu'on a mise à ce vote, le fracas qu'il a occasionné dans les dîners et les réunions particulières parmi les membres de ce premier corps de l'état, est le thermomètre de la situation actuelle. On dirait que mon improbation est un délit énorme ; elle a irrité spécialement quelques militaires qui, assouplis à l'obéissance passive, oublient sans doute qu'elle n'est pas obligatoire dans une assemblée délibérante. Le plus acharné avait reçu la veille de la munificence impériale une dotation brillante, que je ne lui envie pas ; mais elle donnait un air d'intérêt à sa diatribe contre moi, que je lui pardonne et dont je voudrais me venger en lui faisant du bien. J'éprouve la même disposition envers ces sénateurs officieux qui, prenant pour révolte tout ce qui n'a pas l'empreinte de l'esclavage, crurent faire leur cour par leur empressement à dénoncer mon vote à l'empereur. Je suis persuadé qu'il a un profond mépris pour les délateurs, et de l'estime pour l'homme courageux, qui se montre aussi intré-

pide dans l'énoncé de ses opinions que fidèle à ses sermens envers lui.

Est-ce donc un crime de penser que, pour créer une noblesse héréditaire, il faudrait statuer préalablement que le mérite sera héréditaire ? Plus on attache de considération, de faveurs à la naissance et à la richesse, moins il y en a pour la vertu. Les hommes ne sont déjà que trop enclins vers les préjugés. Sur cent qui sont en voiture, on peut raisonnablement croire que quatre-vingt quinze se préfèrent au malheureux piéton, et oublient qu'ils doivent passer du carrosse dans le corbillard.

Quant à moi, dont la roture remonte probablement jusqu'à Adam, né plébéien comme Chevert, André del Sarto, Thomas Holiday, Lambert de Mulhausen, Dorfling, etc., persuadé, comme le dit un poète, que chacun est le fils de ses œuvres, je ne veux jamais séparer mes affections ni mes intérêts de ceux du peuple. Depuis que je suis sur le théâtre politique, des épîtres multipliées m'ont été adressées par les Gregorio d'Italie, les Gregorios d'Espagne, les Gregorius d'Allemagne, les Gregory d'Angleterre et surtout les Gregoire de France, qui pour la plupart voulaient se greffer sur ma famille, quoique je n'aie aucun parent de mon nom ; ce sera bien pis quand il sera inscrit dans le nouveau nobiliaire. Allons, messieurs du conseil du sceau des titres, pâlissez sur les livres inutiles et profonds des La Roque, des Ménestrier, pour apprendre qu'en armoirie le sinople et le gueules signifient le vert et le rouge ; puisque malgré moi on me condamne à être comte, blasonnez mon écusson ; c'est chose si utile pour hâter les progrès de l'esprit humain, régénérer les mœurs et faire croître nos moissons ! Mais de grâce donnez-moi une croix comme chré-

tien, comme évêque, et parce que vous me la faites porter, ma croix.

Je dois le sacrifice de ma volonté, mais non celui de mon opinion. Je n'ai jamais rien demandé au gouvernement consulaire et impérial, ni pour moi ni pour les miens, et jamais je ne demanderai rien. Ainsi ma fidélité n'est pas un calcul d'intérêt ; mais le dictamen de ma conscience, qui sans approuver se soumet et qui a promis, non d'aimer, mais d'obéir. Je maintiens au surplus que, même contre mon gré, le vote que j'ai émis dans l'affaire de l'hérédité et dans celle de la noblesse est (je ne dis pas quant aux principes, mais quant au fait), un titre de plus en faveur de ces institutions, parce qu'on peut en inférer que dans le sénat régnait encore un simulacre de liberté.

Tous les sénateurs ont voté pour ces institutions, à l'exception de trois membres dans celle de l'hérédité, et dans celle de la noblesse à l'exception d'un seul, auquel on peut joindre néanmoins deux ou trois qui n'ont point émis de vote. La plupart faisaient autrefois parade du républicanisme le plus prononcé : me demandez-vous comment ils ont changés de principes ? ma réponse est simple : ou jamais ils n'eurent de principes, mais seulement des opinions d'emprunt, ou leurs principes furent toujours subordonnés à leurs intérêts ; par là s'expliquent les cent métamorphoses des protées répandus dans toutes les classes de la société, qui ont successivement arboré la livrée de tous les partis, et qui même n'en rougissent plus ; car la dégradation actuelle a éteint jusqu'à la pudeur publique.

Ils ont cependant ce qu'on nomme de la probité, dont le cercle est malheureusement si resserré aux yeux du grand nombre des humains ; ils se feraient scrupule de crocheter vos portes, de vo-

ler votre montre, quoique peut-être, en épluchant leur conduite, on y trouvât l'équivalent, c'est-à-dire les combinaisons frauduleuses du monopole et de l'agiotage. Mais la probité politique, pour qui la patrie est tout, et qui lui sacrifie tout, rien de plus rare. Cependant cette probité est bien autrement importante que le respect pour la propriété de son voisin : obligatoire pour tous, elle l'est plus étroitement encore pour l'homme public, sur lequel reposent les intérêts de la patrie. D'après les maximes austères et sacrées de la justice, Mandrin, Cartouche et Desrues sont moins coupables que tel fonctionnaire, dont le suffrage aurait sanctionné une loi, une mesure désastreuse pour la société, des intérêts de laquelle il est dépositaire ; c'est une conclusion que je tire des principes, sans application particulière à la question traitée précédemment.

Les événemens sur lesquels je promène mes souvenirs, ramènent souvent ma méditation sur le sort des sociétés humaines, destinées toutes à être libres, toutes ayant les mêmes droits ; je vois que dans tous les pays, dans tous les âges, elles ont été la curée de quelques hommes, de quelques familles, dont on a fait l'histoire au lieu d'écrire celle des nations, de leurs lois, de leurs usages, de leurs arts. Les états républicains ne sont guère que des points imperceptibles dispersés sur la mappemonde et dans les fastes du globe. Notre révolution présageait l'établissement d'une grande république : les crimes de la Convention, dont le principal est son attentat contre la religion, ont préparé la chute de l'édifice qu'elle avait élevé, et le despotisme ne manquera pas de calomnier la liberté, en présentant aux générations futures cet événement comme une preuve que l'existence d'une vaste république est impossible, et qu'à cet égard le problème est résolu. Alors les Cockney et les Badauds, car il y a partout des Londrins et des Pa-

risiens qui jugent des choses par les résultats et non par les principes, répéteront qu'une grande république est impossible.

Des avantages incontestables sont cependant le produit de nos crises politiques. Le plus remarquable est la destruction de la féodalité. Ce sont spécialement les campagnes qui en profitent ; or, la population des campagnes étant à celle des villes comme trois est à un, il est évident que la nation a gagné. Ce gain est contrebalancé par des maux innombrables ; mais dans mon cœur, assurément rempli de sensibilité, je n'en trouve pas pour la plaindre, et surtout pour plaindre ces Parisiens à qui il faut, comme aux Romains dégénérés, panem et circenses, du pain et des spectacles. Ils ont un troisième besoin, celui de ramper. Les Français, disait J.-J. Rousseau, sont avilis, mais non pas vils ; ils sont présentement l'un et l'autre. La dignité de l'homme est désormais pour eux un mot vide de sens. Un peuple admirateur ne sera jamais digne d'admiration, jamais un peuple libre. Certes, je suis loin de regretter les siècles ténébreux du moyen-âge, vers lequel la génération actuelle est refoulée par le défaut d'instruction ; mais cette époque présentait encore des hommes d'un grand caractère, au lieu que dans les temps modernes, le caractère éteint rappelle la comparaison des monnaies dont l'empreinte est détruite : ce que chez nous et chez la plupart des peuples européens on nomme civilisation, n'est, à bien des égards, qu'une barbarie modifiée par d'agréables futilités. Quelle distance incalculable sépare l'homme tel qu'il est de ce qu'il pourrait être !

Àl'aurore de la révolution, je crus sourire à la liberté ; je me livrai à cet élan avec la loyauté et le dévouement sans bornes qui animaient un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu, le bonheur sur la terre ; c'était

d'ailleurs le langage de quelques milliers de fonctionnaires publics qui ont siégé à côté de moi dans des postes éminens. Je vois qu'effectivement ils aiment tendrement la patrie ; à condition toutefois qu'eux, leurs parens, leurs amis, leur intérêt, passeront avant elle.

Dans les dix-neuf siècles révolus depuis dix-neuf ans, on a fait sur le cœur humain un cours expérimental, le plus complet, le plus désolant. Quelle race infâme que ces grands patriotes, qui jadis ne me croyaient pas à la hauteur, et qui aujourd'hui se traînent dans la fange de l'adulation ! Dupuy a raison : ils ont usé la confiance publique et déshonoré même la louange. Témoin les phrases vilement blasphématoires de ce compliment fait à Lyon : n'es-tu qu'un homme, es-tu un dieu ? de ce fonctionnaire qui croit la mission divine du chef de l'état la mieux prouvée qu'on puisse citer ; de ce préfet du Pas-de-Calais, qui dit que Dieu, après avoir créé Bonaparte, se reposa ; témoin les pastorales de la plupart des évêques, et surtout celle de M. Della Torre, ci-devant évêque d'Acqui, aujourd'hui archevêque de Turin, où les éloges roulent par torrens ; témoin le discours du sénateur Lespinasse, qui dit à Dieu de conserver le trône de l'empereur de France, s'il veut conserver le sien, etc.

C'est un terrible répertoire que le Moniteur, quoique ce journal soit remarquable par ses omissions et ses mensonges ; car il a subi l'influence de toutes les puissances. Et cent autres journaux ne révèlent-ils pas la conduite de tant d'hommes qui ont porté la livrée de tous les partis, n'ayant pour régulateur que l'opinion régnante ? Vous les verrez tour à tour dans les temples du vrai Dieu, ou encenser les divinités païennes ; tour à tour préconiser l'Alcoran et l'Évangile, si cette versatilité peut leur assurer puis-

sance et richesse. Ils ont successivement exalté et maudit les mêmes individus : jadis hurlant contre la religion et les prêtres ; aujourd'hui, je ne dis pas pieux, mais dévots : jadis démagogues exagérés, aujourd'hui dénonçant les républicains. On a vu tel d'entre eux s'irriter de ce qu'on ne l'avait pas appelé Monsieur, lui qui précédemment ne parlait de sa femme que sous le titre de citoyenne épouse. Si, comme on l'a dit, l'hypocrisie est un hommage à la vertu, jamais elle ne reçut tant d'hommages que de nos jours ; car par l'hypocrisie et la souplesse se sont élevés tant d'hommes qui, s'étant vautrés dans tous les excès, ont professé toutes les opinions, arboré ou suivi toutes les bannières, et trahi la religion, la patrie, la vertu, la liberté. Vous les connaissez, il ne manque ici que leurs noms : en lisant ces phrases leurs pouls s'élève, leur cœur s'agite ; fidèles à leur vocation, ils calomnient et persécutent sourdement tout homme à caractère, dont le silence est pour eux un anathème, et auquel ils ne pardonneront jamais de ne les avoir pas imités : ils le persécuteront jusqu'à ce que la mort les jette dans l'ornière de l'oubli ou les traîne à la voirie de l'histoire. Je demande en vain à la langue des termes assez énergiques pour les peindre ; l'épithète la plus flétrissante est ici bien au-dessous de la vérité ; et comparativement à ce qu'ils sont, je crains que les qualifications de bandits, de scélérats, ne soient encore pour eux un titre d'honneur.

Il est très vrai cet adage, que l'impudence est une médaille dont le revers est la bassesse. Les insolens en place, disait La Bruyère, empruntent leur règle, non de leur raison, mais de leur état ; selon les temps et les circonstances, ils ont l'air rampant ou l'air solennel et protecteur ; mais des hommes dont le bon sens est le moins exercé, leurs laquais mêmes, percent l'enveloppe dorée sous laquelle se retranche une vaniteuse ineptie.

Dans mon ame se succèdent, ou plutôt se confondent l'indignation et le mépris, à l'aspect de ces êtres que j'ai vus alternativement me fuir et me courtiser. D'après leurs misérables calculs, quelques uns, en conservant une amitié apparente, exercent envers moi une persécution réelle : ils ne peuvent plus manier la hache contre les objets et les hommes religieux ; mais il leur reste pour ressource de manier l'ironie et d'aiguiser les sarcasmes. D'ailleurs non es amicus Cæsaris, vous n'êtes pas ami de César, disaient les Juifs à Pilate pour l'effrayer, lorsqu'il voulait céder à sa conscience en délivrant Jésus-Christ. Voilà l'image de la conduite des êtres que je signale ; et cependant je suis condamné à vivre avec eux. C'est je crois Jean-Jacques qui disait : l'homme est bon, les hommes sont méchans ; eût-il raison, ce n'est pas avec l'homme abstractivement considéré qu'on est obligé de vivre, mais avec les hommes.

Je crois avoir vérifié ce vers de Guymond de la Touche :

« Qui sert les malheureux, sert la divinité.

Imperturbable dans mes principes politiques et religieux, je suis détesté par ces individus dont les variations sont aussi nombreuses que celles dont Bossuet a tracé le tableau. Je crois être convaincu de courage et de probité : j'ai démasqué, combattu les lâches et les fripons ; me voilà donc brouillé avec le public : être irréprochable ici-bas c'est quelquefois un crime.

Dans la société sont deux classes d'hommes sur lesquels on a les yeux fixés : les uns que la puissance méprise et que souvent elle aime et récompense ; les autres qu'elle estime, qu'elle hait et qu'elle persécute ; j'ai quelque droit de me placer parmi ces derniers. Je préfère la vertu, qui est l'hypothèque de l'estime, à la fa-

veur, qui est si souvent le prix de la lâcheté. Haïr, détester, exécrer, ces mots n'expriment que très faiblement mes sentimens envers le despotisme ; je mourrais peut-être d'alégresse si, dans tout l'univers, je voyais les nations briser leurs fers, rentrer dans leurs imprescriptibles droits, remplacer leurs chartes gothiques par la grande charte de la nature : mais quoique assurément on n'ait rien à craindre de la part d'un homme paisible et religieusement soumis à l'autorité, il est possible qu'on me range dans la classe de ceux qui, n'étant pas susceptibles d'être achetés, doivent être écrasés. Ainsi périt Boèce, pour avoir voulu, contre Théodoric, soutenir la divinité de Jésus-Christ et la dignité du Sénat. Mes espérances ont été déçues ; la révolution n'est guère qu'un changement de nom pour les choses, et de fortune pour les personnes.

Se relèvera-t-elle jamais de son ignominie, cette France si avilie et si vile ? Le célèbre William Jones lui a prédit des calamités qui commencent à se vérifier. Parmi les événemens recélés dans le sein de l'avenir et connus de Dieu seul, en est-il qui promettent à cette contrée du globe une résurrection politique ? Je vois de toutes parts le despotisme et le népotisme, escortés de l'ignorance, applaudir à la secte des obscurans. Dans le petit nombre d'hommes à talens qui nous restent, la plupart, plus vils que les individus qui remplissent les bagnes de nos ports et les repaires du libertinage, semblent confédérés pour étouffer même la faculté de penser..... Mais où me conduisent ces réflexions amères ? Précipitons-nous vers les siècles futurs, enfonçons-nous dans cet abîme pour y chercher un rayon d'espérance avant de mourir.

N'est-ce pas Racan qui a dit :

« Vouloir ce que Dieu veut
« Est la seule science.
« Qui nous mette en repos. »

C'est la traduction versifiée de ces mots : Fiat voluntas tua. J'ai envisagé les futurs contingens sous toutes les faces, la possibilité d'être traîné dans une prison, de périr par le fer, par le poison ; et déjà de vils folliculaires s'efforcent par la calomnie d'assassiner ma réputation : mais j'ai un parti pris dans toutes les hypothèses ; celui de la résignation à la volonté divine. Je ne sépare jamais l'économie de la vie présente de celle de la vie future : souvent mes regards se sont portés vers les rivages américains ; quelquefois un rêve enchanteur, remplaçant la réalité par une douce illusion, avec Churchill je m'écriais : Adieu l'Europe, adieu éternel à tous les délires dont elle est le séjour : mais trop âgé et trop peu fortuné pour chercher l'existence dans un nouveau monde, affligé de n'être plus qu'habitant d'un pays et non citoyen d'une patrie, je me console par l'espérance d'arriver bientôt à celle qui finira ma captivité terrestre et qui développera la splendeur des jours éternels.

Pièces justificatives

Permettez que les quatre députés de la nation juive-portugaise qui ont concouru à la nomination des représentans de cette ville, à l'Assemblée nationale, vous adressent le juste tribut d'éloges et de reconnaissance qu'ils doivent aux bienfaits éclatans que vous prodiguez à leurs frères malheureux. Ce n'était pas assez d'avoir plaidé leur cause au tribunal du public avec un succès si mérité ;

votre cœur sensible vient d'ajouter à ce bienfait, un bienfait nouveau. C'est devant l'auguste Assemblée de la nation, que n'écoutant que le cri de l'humanité souffrante, vous invoquez son secours pour arrêter les vexations qu'éprouvent, en ce moment, quelques infortunés habitans de l'Alsace. C'est par votre généreuse dénonciation que la nouvelle de leurs malheurs nous est parvenue ; elle a déchiré nos cœurs, en même temps qu'elle a accru les sentimens de reconnaissance dont nous nous sentions déjà pénétrés pour vos bienfaits ; combien nous nous félicitons, monsieur, d'avoir trouvé en vous un défenseur aussi courageux et aussi zélé ! La Providence semble vous avoir suscité pour adoucir notre destinée ; continuez, au nom de l'humanité et de votre religion, à signaler ce noble dévouement ; c'est surtout aux hommes de votre caractère qu'il appartient de défendre les opprimés, quelle que soit leur croyance : puissiez-vous, monsieur, jouir de vos généreux efforts. Puissiez-vous voir l'aurore des beaux jours de la nation juive, succéder aux orages qui tourmentent encore son existence ! cette récompense est la seule qui soit digne de votre cœur.....

Encore une fois, monsieur, c'est par la liberté civile et religieuse, par ce système qui place dans la liberté des hommes et des choses tout l'art de les gouverner, que les juifs trouveront les moyens de devenir utiles en devenant meilleurs. Oui, monsieur, en accordant au chrétien ce retour de tendresse, que vous voudriez voir renaître, le juif embrassera en vous son concitoyen, son frère et son ami.

Signé : Furtado, Lainé-Azévédo, David-Gradis, électeur ; Lopez du Bec.

Séance du 22 germinal an II de la république.

Depuis long-temps un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la nation ; jamais on n'en rendit compte à l'Assemblée nationale. Associé aux commissaires chargés de surveiller cette opération, je viens au nom du comité d'instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail, et lui donner la plus grande activité, afin que dans le cours de votre session, vous soyez à portée de répartir vos richesses bibliographiques, dont je vous présenterai un aperçu. Ce sera un nouveau bienfait que vous ajouterez à ceux qui signalent voire existence politique.

Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait avant la révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des suppliciés.

Ces objets consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiques, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc., etc.

Des objets rares et précieux avaient été accumulés, ou plutôt accaparés, pour servir l'ambition des familles ci-devant nobles : tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, et qui sans doute a coûté plusieurs millions. Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance ; celui de la guerre seul renferme plus de douze mille cartes géographiques ; celui des affaires étrangères, à Versailles, contient environ quatorze mille volumes in-folio manuscrits.

La commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets : relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui se-

ront concordantes avec celles que vous présentera votre commission des archives concernant les chartriers. Il en résultera un triage général qui enverra à la refonte tous les papiers inutiles, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile, et qui placera sous la main exclusive du gouvernement, ce qui doit n'être connu que de lui seul.

Je passe aux bibliothèques, qui font l'objet de mon rapport. Il s'en faut beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés ou conservés : une foule de livres ont été vendus à bas prix, au poids, peut-être même depuis le décret du 10 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature ; ailleurs on a dilapidé : on prétend qu'à la seule bibliothèque de Mejanes, à Aix, dix mille volumes ont disparu, et l'on sait que les fripons ne manquent pas de choisir.

Dans un moment où la révolution se moralise et poursuit tous les crimes, des dénonciations civiques et le zèle constant des sociétés populaires, vous mettront sans doute à portée d'atteindre les coupables dans tous les genres, et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

Il est quelques parties des connaissances humaines sur lesquelles nous avons peu : soit qu'en général elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences ; telles sont la statistique, qui est une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la météorologie, l'anatomie comparée, l'acoustique, les arts chimiques, l'analyse des sensations, la grammaire générale ; soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez d'autres peuples ; telles sont l'étude des langues étrangères et le traitement des mines. Sur ce dernier article les Saxons et les Suédois sont nos instituteurs ; mais dans presque tous les autres genres,

malgré les destructions opérées par les étourderies de l'ignorance et les crimes de la malveillance, nous avons d'immenses richesses.

Dans le seul département de Paris, la nation possède environ dix-huit cent mille volumes, y compris la bibliothèque nationale, qui, en 1373, n'était composée, dans sa totalité, que de neuf cent dix volumes manuscrits, et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, bien plus de trois cent mille volumes et pièces imprimées ; ce qui, joint à la masse des autres livres des diverses communes de la république, présente un aperçu de dix millions de volumes.

Sur ces dix millions, si l'on suppose faite la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être deux cent mille ouvrages différens, dont environ le quart d'anonymes connus ou inconnus. On présume que la bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers, qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer, pour la plupart, par la voie des agens politiques et des consuls de la république.

Si des bibliothèques, telles que celle du Vatican, enrichie des manuscrits enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont uniques ; celle de Paris peut à plus juste titre se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait vainement ailleurs. Celle de Vienne voudrait rivaliser avec elle ; mais les nouveaux trésors littéraires dont la bibliothèque nationale s'enrichit journellement, lui assu-

reront bientôt l'incontestable privilège d'être la première du monde connu.

L'opération préliminaire au travail de la bibliographie française était l'envoi des catalogues de toutes les bibliothèques ; grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais la plupart n'exécutèrent rien, ou exécutèrent mal.

Elles n'exécutèrent rien, par la négligence d'administrateurs qui, sans doute, ne négligeaient pas de percevoir leur traitement ; et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles. D'autres causes se joignirent à cette première : divers départemens, dans le cercle desquels se trouvaient de vastes bibliothèques, craignaient qu'on ne les leur enlevât ; ils aspiraient à leur possession exclusive. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme, ou plutôt de fédéralisme, qui se fait centre, qui s'isole, et qui est un crime. Ce qui est national n'est à personne en particulier, mais à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on dépèce certaines collections qui, outre la valeur intrinsèque des ouvrages, ont un mérite résultant de la manière dont ces collections sont assorties : telle est celle de Schpœfling à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, les bibliothèques de Strasbourg, de Lille, de Perpignan, par exemple, n'appartiennent pas plus à ces communes que leurs fortifications ; les citoyens de Brest, de Dunkerque, de Besançon, y ont autant de droit qu'elles, et le tout est la propriété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentans, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

D'autres administrations exécutèrent mal, quoique trois instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail. Pour le faire avec succès, il fallait : 1° des hommes probes ; c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes aux médailles rares, aux éditions rares ; 2° des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie : celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des livres et leur valeur dans le commerce ; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiomes et des usages.

Malheureusement la plupart étaient d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions, et envoyé des catalogues inutiles en cahiers, au lieu de catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.

L'insouciance et l'ignorance ont été poussées à tel point que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent à peu près ces mots : « De plus, trois ou quatre cents volumes anglais, allemands, grecs, hébreux, ou en écriture indéchiffrable, vieux et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer, et qu'il eût été trop long de décrire, etc. » Ainsi s'expriment les rédacteurs en parlant des livres les plus précieux peut-être de ces dépôts : ils ont jugé les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit. Les nobiliaires, les traités généalogiques, les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs, avaient presque toujours les honneurs du maroquin, tandis que les livres immortels d'Hubert Languet, d'Althusius, de Milton, de Villiams Allen, n'échappaient

au compas de la censure, aux poursuites de l'inquisition des cours qu'en se réfugiant dans des angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin. Les ouvrages qui révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples, étaient les sans-culottes des bibliothèques.

Les diverses causes dont on vient de parler, ayant retardé l'envoi des cartes, il ne nous en est parvenu qu'environ douze cent mille, qui correspondent à peu près à trois millions de volumes ; car une carte seule indique un ouvrage, quel que soit le nombre des volumes qui le composent : nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues. Le décret du 8 pluviôse enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans l'espace de quatre mois : comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, dernièrement nous fîmes parvenir à toutes les administrations une ample instruction concernant la manière d'inventorier tous les objets d'arts et de sciences ; une circulaire supplétive de celle-là va partir, et nous espérons que l'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues.

Je passe au travail fait jusqu'à ce jour sur les cartes, et qui, dans le principe, avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une bibliographie générale et raisonnée de la France. Sans entrer dans des détails qui seraient aussi fastidieux qu'inutiles, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très difficile, très coûteuse et très longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus aisé de porter le Mont-Atlas que de faire une histoire littéraire universelle.

Jugez-en par la partie imprimée du catalogue de la bibliothèque nationale, qui, malgré les soins qu'on s'est donnés pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très fondées.

La bibliothèque historique du P. Le Long, édition de Fontette, qui indique seulement les ouvrages concernant l'histoire de France, est en cinq volumes in-folio, comprenant quarante-huit mille deux cent vingt-trois articles ; de plus, environ six mille de supplément : et il en manque encore plusieurs mille. Ce fait seul fera sentir qu'une bibliographie générale entraînerait une dépense énorme ; car l'ouvrage formerait une masse de plus de cent cinquante volumes in-folio. Les inconvéniens que présente cette entreprise, au moins pour le moment actuel, contrebalancent puissamment les avantages qu'on peut s'en promettre. Si cependant on la croit utile, on sera toujours à portée de l'exécuter, car les matériaux nous resteront.

Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux ; que si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves : puisque la Convention a rendu un décret très sage sur l'établissement des bibliothèques, il faut les organiser ; elles le seront.

La section de la bibliographie, qui était au Louvre, rapprochée sous nos yeux dans le nouveau local du comité, y sera surveillée d'une manière immédiate et constante ; un règlement et une instruction ont été faits pour diriger le travail. Tous les titres des livres se rectifient mutuellement par la confrontation ; toutes les cartes des catalogues partiels s'intercalent pour former un catalogue général ; les manuscrits sont à part ; l'ordre des anonymes est établi sur l'ordre des matières ; les auteurs connus sont par ordre alphabétique, les éditions sont par ordre de date, les exem-

plaires d'une même édition sont rapprochés ; et si les administrations sont exactes à nous faire parvenir les catalogues ; si dès à présent on rassemble les idées qui formeront un bon plan de répartition, nous avons lieu d'espérer que dans huit à neuf mois le travail sera fini.

Outre l'économie de temps et de dépense, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux. Nous trouvons les ouvrages anciens chez les moines, les modernes chez les émigrés ; et ces bibliothèques de parade qui étaient réservées à l'usage de quelques individus, devenues désormais la propriété commune, seront accessibles au génie malheureux.

Qu'un Allemand eût formé le projet de réunir toutes les éditions de la Bible au nombre de huit mille, quoiqu'il lui en manque encore deux mille ; qu'un Anglais se soit plu à rassembler trois cent soixante-cinq belles éditions d'Horace, afin d'en avoir un chaque jour de l'année, on ne voit là que les calculs d'une curiosité bizarre.

Mais le travail de la bibliographie nous promet des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra : par là nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très chers des auteurs dont le texte a été gravé ; les exemplaires d'environ douze cents ouvrages, dont on a tiré quelques uns en vélin ; les exemplaires d'environ douze mille ouvrages imprimés au quinzième siècle, et dont le prix augmente dans une progression exhorbitante ; enfin, les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement, et qui sont actuellement très recherchés. Quand nous saurons qu'il est tel

livre dont nous avons vingt mille exemplaires, tandis qu'il est tel autre dont nous n'avons que vingt, outre la valeur intrinsèque, nous connaîtrons la valeur qu'on y attache, à raison de la rareté.

Par la connaissance d'une foule de tomes dépareillés, on pourra compléter beaucoup d'exemplaires.

Par le moyen des doubles et des échanges, vous serez à portée de rapprocher du complet la bibliothèque nationale. Il lui manquait entre autres choses le Tite-Live, imprimé à Venise, en 1470, par Vendelin, de Spire ; un exemplaire de cet ouvrage, qui lui arrive de Commune-Affranchie, fera monument sous deux points de vue : parce qu'il est rare, et parce que, dans le siège de cette commune rebelle, un boulet a brisé la couverture et les marges d'un volume sans endommager notablement le texte.

Le travail bibliographique fournira des matériaux abondans :

1° Pour travailler à neuf l'histoire de France, car cet ouvrage est à refaire : alors seront mises au jour une foule d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme.

2° Pour faire un dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes, ouvrage qui manque à la littérature ; car, malgré les efforts de Baillet, Placcius et Moller, nous n'avons que des choses informes à cet égard.

3° Un tableau généalogique des connaissances humaines, dont les subdivisions seront plus étendues et plus précises que dans celui de Bacon, quoique rectifié par les rédacteurs de l'Encyclopédie.

4° La paléographie de notre langue, qui sera désormais la langue de la liberté.

Ici permettez-moi quelques observations sur les trames de nos ennemis pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche et toujours grand.

D'une part, on voyait des sots calomnier le génie pour se consoler d'en être dépourvus, et avancer gravement, sans distinction de talens utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans un état, ce qui nous laisse au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux sous ce rapport.

D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de brûler les bibliothèques ; la théologie, disait-on, parce que c'est du fanatisme ; la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves ; les sciences, on n'en a pas besoin. Ainsi pensait un visir d'un de nos tyrans, qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'almanach et à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, des contre-révolutionnaires détruisaient les monumens. Au dépôt des Petits-Augustins, certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étrange que l'on conservât telle colonne de marbre, qui vaut 50,000 liv. ; à la bibliothèque nationale, ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la monnaie les deux boucliers votifs en argent qui sont au cabinet des médailles, et aux fonderies de canons les cercles en bronze de l'horizon et du méridien des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt.

La politique de nos ennemis fut toujours de nous enlever tout ce qu'ils pourraient, de détruire ce qu'ils ne pourraient enlever ; en un mot de commettre et de faire commettre des crimes pour avoir le plaisir de nous les imputer, en nous traitant de barbares qui refusaient un asile aux arts. Quel tableau consolant pour nous

et flétrissant pour eux, que celui de leurs intrigues corruptrices et atroces, en contraste avec la loyauté et la générosité française !

Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire, quelques administrateurs voudraient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur les livres nationaux. Leurs fonctions sont de conserver, de mettre en ordre, d'accélérer la confection et l'envoi des cartes : le moment d'élaguer viendra ; mais il faut savoir ce que nous avons, avant de savoir ce que nous garderons.

Certainement, peu d'écrivains se présentent avec éclat à la postérité. Quoique, sur la bibliothèque d'Alexandrie, on lût ces mots : Trésor des remèdes de l'ame, comme les nôtres, sans doute, elle contenait bien des rêveries qui sont le scandale de la raison. Ces vastes réservoirs des pensées, des projets de tous les siècles, de tous les pays, sont en même temps la honte et la gloire de l'espèce humaine.

Mais il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions, à traverser toutes les erreurs, avant d'atteindre la vérité. Les idées fausses, les systèmes absurdes, ont du moins l'avantage de faire au moral les fonctions de balise : ils marquent l'écueil. Il n'est pas toujours vrai de dire, comme le prétendait Fontenelle, que les sottises des pères sont perdues pour leurs enfans. Ainsi, une histoire bien faite de la féodalité, qui fut une des grandes erreurs de l'esprit humain, serait un morceau très philosophique. La connaissance des écarts de la raison la prémunit contre de nouvelles chutes ; le récit des crimes des tyrans les dévoue d'une manière plus signalée à l'anathème et à l'exécration des siècles.

Quand nous aurons formé le catalogue général, nous appellerons le goût et la philosophie pour exploiter cette mine féconde et pour chercher la paillette d'or jusque dans la fange des livres absurdes : ce sera l'objet d'un rapport particulier dont s'occupe le comité. Après avoir garni les bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étaient extrêmement multipliés : on pourra les vendre. Quant à ceux qui auront été mis à l'index de la raison, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations étrangères, et nous procurer ceux de leurs ouvrages qui nous manquent, et qui ne sont pas indignes d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition ; et dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduisît même à cinq millions de volumes les ouvrages à garder, ce serait encore plus de cinquante-six mille volumes pour chacun des quatre-vingt-neuf départemens.

Il serait un malveillant, celui qui tenterait de faire croire qu'on veut concentrer ici tous les objets scientifiques ; Paris lui-même réclamerait contre cette injuste préférence. Ils doivent seulement y être en plus grande abondance ; mais la patrie n'a point de prédilection : les monumens des arts étant un héritage commun, tous les départemens y ont droit ; je ne crains pas d'être démenti, en assurant que tous y auront part ; mais surtout qu'on se dépouille de cet esprit de localité qui est le poison du patriotisme : si chaque district considérait comme sa propriété exclusive tout ce qui appartient à la nation dans son arrondissement, il en résulterait, par exemple, que le district de Mont-Doubleau, département de Loir et Cher, n'aurait pas un seul volume, et que celui de Saint-Dié, département des Vosges, en aurait trois cent mille. L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale

veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social ; elle pèsera les réclamations des communes qui demandent des bibliothèques. Serait-il juste que Montivilliers, chef-lieu de district, avec une population de trois mille ames, eût tout, à l'exclusion du Havre qui a vingt mille habitans ? Les petites îles qui avoisinent et les colonies ne seront point oubliées dans le travail que l'on prépare, et, sans doute, les répartitions d'objets scientifiques seront assorties à l'étendue de la population, et suivant que les communes sont ports de mers, places de guerre, manufacturières, agricoles, etc. Nous exposerons des moyens d'accroître annuellement ces dépôts et des mesures de conservation et d'administration dans un règlement applicable à toutes les bibliothèques : mais votre comité a cru qu'il était utile de présenter ces aperçus préliminaires pour prévenir les inquiétudes et détruire les insinuations des perfides. Des bibliothèques et des musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain : que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre, à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté ! C'est devant un tableau de Raphaël que le Corrège se connut peintre ; c'est en voyant une pendule que Vaucanson sentit la direction de son génie ; c'est en lisant les Méditations de Descartes que Malebranche connut sa vocation : que d'hommes, faute de livres, ont consumé un temps précieux pour trouver la solution de problèmes qui étaient résolus, pour inventer des machines qui étaient décrites !

Vous avez émancipé l'esprit humain ; il faut actuellement révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tous les genres de connaissances sont liés : ouvrons-en toutes les sources, afin que toutes les vérités éclipsent toutes les erreurs,

afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que tout concoure à la gloire et à la prospérité de la république.

Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun, où sans cesse il pourra converser avec les grands génies de tous les pays, de tous les âges ! Près d'eux l'art trouve toujours des modèles ; le goût, des leçons ; la vertu, des exemples : car périssent les talens qui n'ont pas la vertu pour appui ! sans elle ils ne peuvent être que les instrumens du crime. La patrie repousse ces hommes qui étudient uniquement pour briller et satisfaire leur orgueil : elle n'avoue pour ses enfans que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir meilleurs pour la mieux servir.

Le tableau de la situation intérieure et extérieure de la république, communiqué au Corps législatif, lui a inspiré le plus vif intérêt et les plus douces espérances. Les succès qui ont couronné la sagesse du gouvernement dans tout ce qu'il a pu réaliser, sont l'heureux présage de ceux qu'il obtiendra dans ce qu'il projette. Des négociations habilement dirigées ont atteint si rapidement leur terme, que la joie de la réussite s'est encore embellie par le plaisir de la surprise. Quel moment consolateur que celui où nos invincibles légions, rappelées dans leurs foyers, viennent y recueillir les effusions de la tendresse et de la reconnaissance ! La paix, qui fut toujours l'objet de vos désirs, arrive sur les ailes de la victoire qui vous fut toujours fidèle : à cette nouvelle, les deux mondes ont tressailli. Échappée aux orages qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance, douée de l'éclat, de la vigueur de la jeunesse, tranquille au dedans, respectée au dehors par les gouvernemens amis qu'elle respecte à son

tour, la république fait son entrée solennelle dans l'univers, et s'assied majestueusement au rang des premières puissances.

Treize ans de révolution ne sont donc pas perdus pour les amis de la liberté ! Ils vont recueillir l'héritage conquis par leurs efforts. Satisfaits d'avoir recouvré leurs droits, et pénétrés de leurs devoirs, également empressés à jouir des uns et à remplir les autres ; à la fierté républicaine, ils sauront allier cette aménité qui signala toujours leur caractère, ces mœurs douces et hospitalières qui semblent être leur apanage. Puissent-ils désormais, dans les étreintes de l'amitié, oubliant les erreurs et les torts de quelques frères égarés, sous l'empire tutélaire des lois, désespérer par leur union les êtres qui seraient encore dévorés du besoin de haïr et de nuire !

Les Français, rassasiés de gloire, éprouvent la soif du bonheur ; heureusement sous leurs mains sont placés tous les élémens dont il se compose. Tandis que les arts consolateurs, les arts amis de la paix s'élèveront aux conceptions les plus hardies, tandis que l'histoire classera les matériaux accumulés autour d'elle, et remplira la tâche immense que le premier magistrat de la France lui a imposée, l'industrie et l'agriculture vivifieront toutes les parties du corps social.

Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde, succéda un siècle illustré par les monumens du génie. Ainsi le caractère national, retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, c'est-à-dire tout ce qui est utile et juste ; car le juste et l'utile seront désormais la mesure de l'estime, et l'opinion publique annulera tous les jugemens qui n'auront pas ce point d'appui.

Les nations, fatiguées de discordes sanglantes, détrompées des fausses idées de grandeur, éprouvant le besoin de s'aimer, de s'unir, étendent les unes vers les autres des mains fraternelles. Malheur à celle qui tenterait de fonder sa prospérité sur le désastre des autres ! Persuadées que le bonheur est solidaire entre elles, elles vont faire un échange d'amitié, de productions, de découvertes. Une longue privation et le besoin donneront plus d'activité à leurs communications respectives, à une époque où les haines nationales et religieuses amorties font place à la tolérance, où les progrès de la civilisation, en rapprochant les peuples, leur ont donné un caractère plus homogène.

Telles sont, citoyens consuls, les espérances inscrites au frontispice du siècle qui vient de s'ouvrir, et qui promet à l'Europe, à la France sur-tout, un avenir prospère et durable.

La sagesse et le courage du gouvernement ont amené cet ordre de choses. Recevez, citoyens consuls, les félicitations du Corps législatif, qui nous a chargés d'être auprès de vous ses interprètes.

Le Corps législatif, pénétré de la dignité et de l'importance des fonctions dont il est investi, s'empressera de seconder les vues du gouvernement pour conduire, par des lois sages, la république au plus haut degré de félicité. Ainsi les autorités premières de la république, toutes animées des mêmes sentimens et toujours unies, serviront de modèle aux autorités inférieures et à tous les citoyens ; et tandis que la souveraineté nationale plane sur tous, les dépositaires de l'autorité, qui existent par le peuple et pour le peuple, trouveront dans sa confiance et son amour la douce récompense de leurs travaux pour opérer son bonheur.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_de_Gr%C3%A9-goire%2C_ancien_%C3%A9v%C3%AAque_de_Blois. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.-com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.